



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes en
situation de vulnérabilité*

L'accompagnement des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) en Nouvelle-Aquitaine

- Volet Enfants -

Décembre 2016

SOMMAIRE

<i>Les sources</i>	3
<i>Les principaux résultats</i>	4
1 L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE MEDICO-SOCIAL POUR LES ENFANTS PORTEURS D'AUTISME OU AUTRES TED EN 2016	5
1.1 LES PLACES AGREES A L'ACCUEIL DES ENFANTS AVEC AUTISME/TED.....	5
1.2 L'OFFRE EN UNITES D'ENSEIGNEMENT MATERNELLES AUTISME/TED (UEMA).....	5
2 LES ENFANTS AVEC AUTISME OU AUTRES TED	7
2.1 LES ELEVES SCOLARISES EN MILIEU ORDINAIRE EN 2015-2016.....	7
2.1.1 <i>Les conditions de scolarisation des enfants avec autisme/TED de 3 à 16 ans</i>	7
2.2 LES ENFANTS SUIVIS DANS LE SECTEUR SANITAIRE EN 2015.....	8
2.2.1 <i>Les modalités de prise en charge</i>	9
2.2.2 <i>Les différents diagnostics de troubles envahissants du développement</i>	9
2.3 LES ENFANTS SUIVIS DANS LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL EN 2014.....	9
2.3.1 <i>Données générales</i>	10
2.3.2 <i>Les dispositifs qui accompagnent les enfants avec autisme ou autres TED</i>	11
2.3.3 <i>Les grandes caractéristiques des enfants avec autisme ou autres TED</i>	17
2.3.3.1 Répartition par sexe et par âge	17
2.3.3.2 Les modes d'accueil	19
2.3.3.3 Autisme et déficiences.....	19
2.3.3.4 Autisme et incapacités.....	21
2.3.3.5 La scolarité des enfants autistes.....	23
2.3.3.6 Les jeunes autistes/TED sous amendement Creton	23
2.3.4 <i>Les flux en 2014</i>	25
2.3.4.1 Les entrées en 2014.....	25
2.3.4.2 Les sorties en 2014	27
2.3.5 <i>Répartition territoriale et flux migratoires en 2014</i>	29
3 ESTIMATION DU NOMBRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED, EN NOUVELLE-AQUITAINE	31

Le répertoire FINESS.

Le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux dresse l'inventaire des structures et équipements du domaine sanitaire, médico-social et social soumis à autorisation préalable. Dans la présente étude, les données issues de FINESS ont permis de réaliser un état des lieux des capacités agréées autisme/TED par catégorie de structures et modalités d'accueil au 01/12/2016.

L'enquête ES 2014 « Handicap »

L'essentiel des données présentées dans le présent rapport est issu de l'enquête ES-Handicap. L'enquête conduite par la DREES auprès des établissements et services pour personnes handicapées est une enquête exhaustive qui permet, tous les 4 ans, de dresser un bilan de leur activité et de décrire les principales caractéristiques des personnes accueillies ainsi que du personnel. En 2014, la dernière édition de ES handicap permet de disposer de données de cadrage sur les caractéristiques des bénéficiaires, enfants et adultes autistes ou présentant des TED, des différents équipements médico-sociaux (y compris les jeunes adultes sous aménagement Creton) et leur mode d'accompagnement. Elle permet aussi d'analyser les orientations des personnes qui en sont sorties dans l'année. En outre, l'activité des établissements permet d'appréhender le niveau de spécialisation de l'accompagnement des personnes avec autisme dans le secteur médico-social et son évolution (par rapport à ES 2010). L'enquête ES constitue ainsi un outil d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales (pour l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, etc.) en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

RIM-P 2015 :

Le recueil d'information médicale en psychiatrie permet de décrire l'activité de psychiatrie des établissements de santé, réalisée au bénéfice des patients. Dans la présente étude, le RIM-P apporte des informations sur le nombre d'enfants et d'adultes avec « autisme et autres TED » (en référence à la CIM-10) suivis par les services de psychiatrie en 2015, ainsi que leur mode de prise en charge (consultation CMP, hôpital de jour, prise en charge à temps plein...). Il permet également d'appréhender la part des différents diagnostics de troubles envahissants du développement des patients pris en charge par ce secteur.

Les principaux résultats

En Nouvelle-Aquitaine, **1 600 enfants et adolescents avec autisme/TED étaient accompagnés en 2014 par une structure médico-sociale**, effectif que l'on peut presque doubler si l'on y ajoute les enfants identifiés comme présentant une psychose infantile.

Les enfants avec « autisme et autres TED » occupent **11% des places médico-sociales pour enfants**. La grande majorité est accueillie en IME (63%) ou suivie par un SESSAD (22%). Et bien que le nombre de places spécifiquement dédiées à l'accompagnement des particularités de l'autisme a progressé depuis 2010 (+40%), un peu plus d'un tiers seulement des enfants avec autisme/TED bénéficie d'un accompagnement sur ce type de place (le nombre d'enfants autistes accompagnés ayant parallèlement augmenté de 30% en 4 ans).

Les trois quarts des enfants porteurs de ce handicap et accompagnés par le secteur médico-social présentent au moins une déficience intellectuelle, dont 20% un retard mental profond. Ils présentent aussi des difficultés de comportement et/ou des limitations en termes de communication plus fortes que l'ensemble des usagers des structures spécialisées pour enfants, ainsi 62% se mettent en danger de par leur comportement contre 42% pour les autres usagers quel que soit le handicap.

Ces enfants du secteur médico-social bénéficient par ailleurs moins souvent d'une scolarisation : 20% des usagers autistes/TED de 3 à 16 ans ne connaissent aucune forme de scolarisation (contre 10% pour l'ensemble des enfants recensé par ES 2014). Par ailleurs, **la scolarisation en milieu ordinaire est moins fréquente**, seuls 16% des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme de cette classe d'âge bénéficient d'une intégration scolaire collective type ULIS (vs 21%) et 11% une intégration scolaire individuelle (vs 18%).

Les jeunes avec « autisme/TED » ne présentent pas de caractéristiques particulières en termes d'âge par rapport à l'ensemble des publics accueillis. Néanmoins ils sont un peu plus représentés parmi ceux qui sont sous amendement Creton (7% contre 5% pour l'ensemble des jeunes handicapés accompagnés dans une structure médico-sociale). Alors que le nombre total de jeunes sous amendement Creton a diminué en 4 ans en Nouvelle-Aquitaine, on dénombre 28 jeunes adultes autistes supplémentaires dans cette situation portant ainsi l'effectif à **120 jeunes adultes autistes/TED sous amendement Creton** (dont 38% sur le seul territoire de la Gironde).

La MDPH préconise une orientation en MAS ou FAM pour une cinquantaine d'entre eux, en foyer occupationnel ou accueil de jour pour une quarantaine d'entre eux et une orientation en ESAT (avec ou sans hébergement) pour 25 d'entre eux.

Parmi les jeunes autistes de 20 ans et plus sortis d'un établissement en 2014 (une quarantaine), près de la moitié est orienté en ESAT et un quart vers d'autres établissements médico-sociaux pour adultes (FO, FAM, MAS).

Au-delà des enfants et adolescents autistes/TED accompagnés par le secteur médico-social, le secteur de la pédopsychiatrie en Nouvelle-Aquitaine suit également de nombreux enfants (de 0-19 ans) porteurs de ce handicap, environ 3 400 selon le RIM-P 2015. Par ailleurs, des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme sont scolarisés en milieu ordinaire sans pour autant bénéficier d'un accompagnement médico-social ou d'un suivi psychiatrique : 800 enfants avec un accompagnement en libéral et une centaine sans aucun accompagnement ont ainsi été repérés. Au total, on estime à près de 6 000 **le nombre d'enfants et adolescents porteurs d'autisme ou autres TED en Nouvelle-Aquitaine et à près de 7 500 si l'on y ajoute les enfants décrits comme atteints d'une psychose infantile (dans l'enquête ES 2014)**.

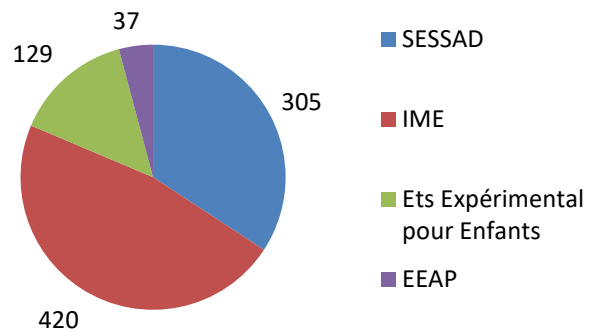
1 L'offre d'accompagnement dans le médico-social pour les enfants porteurs d'autisme ou autres TED en 2016

1.1 Les places agréées à l'accueil des enfants avec autisme/TED

En Nouvelle-Aquitaine, 891 places sont dédiées à l'accompagnement des enfants porteurs de TED, dont près de la moitié en IME et plus d'un tiers en SESSAD.

Ces places dédiées représentent 6% des places autorisées à l'accompagnement des enfants en Nouvelle région avec des disparités selon les départements : seulement 2% de places en Gironde sont agréées Autisme/TED et jusqu'à 13% dans les Landes.

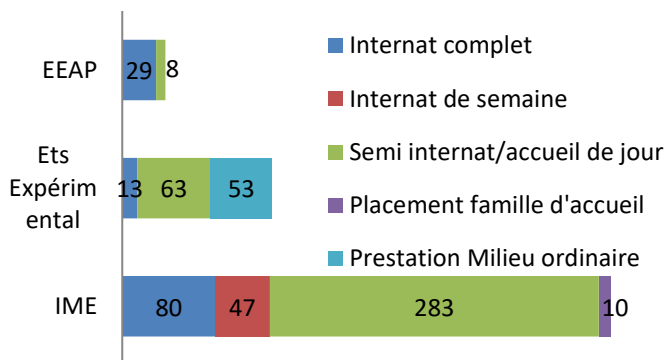
Répartition des places agréées autisme/TED par catégorie de structures



Source: Finess au 01/12/2016 - traitement CREAI Limousin

Notons que sur les 60 structures de la Nouvelle-Aquitaine ayant des places agréées autisme/TED, 24 sont entièrement dédiées à l'accompagnement de ce public spécifique, soit : 5 IME pour 91 places ; 11 SESSAD pour 168 places et 8 établissements expérimentaux pour 129 places.

Répartition des 586 places dédiées selon les modalités d'accueil en établissements (hors SESSAD)



Source: Finess au 01/12/2016 - traitement CREAI Limousin

Hormis les places SESSAD qui permettent un accompagnement sur les différents lieux de vie des enfants (« Prestation en milieu ordinaire »), les établissements proposent des modes d'accueil diversifiés. Ainsi, et selon les agréments :

- 60% des places dédiées sont des places d'accueil de jour.
- 29% sont des places d'accueil en hébergement (dont 8% en internat de semaine).
- Certains établissements expérimentaux ont, comme pour les SESSAD, des places d'accueil dédiées autisme/TED, pour des prestations milieu ordinaire soit 9% de l'ensemble des places TED en établissement (hors SESSAD).

1.2 L'offre en Unités d'Enseignement Maternelles Autisme/TED (UEMA)

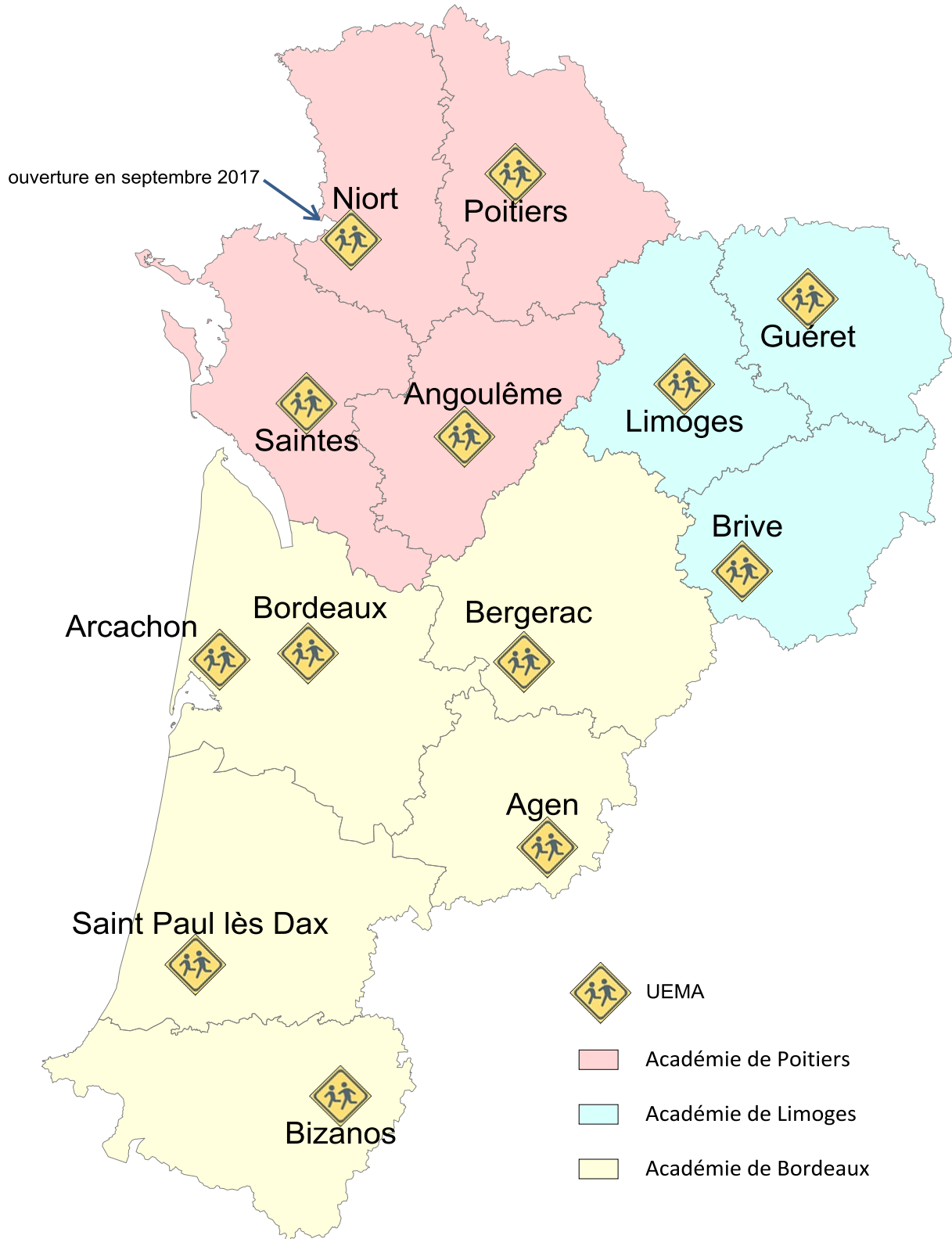
Les unités d'enseignement en maternelles Autisme/TED sont des dispositifs prévus au plan autisme 2013/2017. Il s'agit de dispositifs médico-sociaux implantés dans une école maternelle. À ce titre, les UEMA doivent être gérées par des établissements ou des services médico-sociaux et être implantées obligatoirement au sein d'écoles, et non au sein de structures médico-sociales.

Chaque UEMA accueille au maximum 7 enfants de 3 à 6 ans, avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED); les enfants sont présents à l'école sur le même temps que les autres élèves de leur classe d'âge, pour les temps consacrés aux apprentissages et à l'accompagnement médico-social.

En France, 30 unités ont été ouvertes dans les écoles maternelles dès la rentrée 2014 puis 30 unités à la rentrée 2015. Lors de l'année scolaire 2016/2017, ce sont 50 nouvelles unités d'enseignement en maternelle qui doivent être installées. Il s'agit de tendre progressivement vers une unité par département.

La Nouvelle-Aquitaine dispose en 2016-2017 de 13 UEMA sur son territoire : 6 sur l'académie de Bordeaux, 4 sur l'académie de Poitiers et 3 sur l'académie de Limoges.

Carte 1 - Répartition des UEMA présentes sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à la rentrée scolaire 2016.



CREAI NA 2017

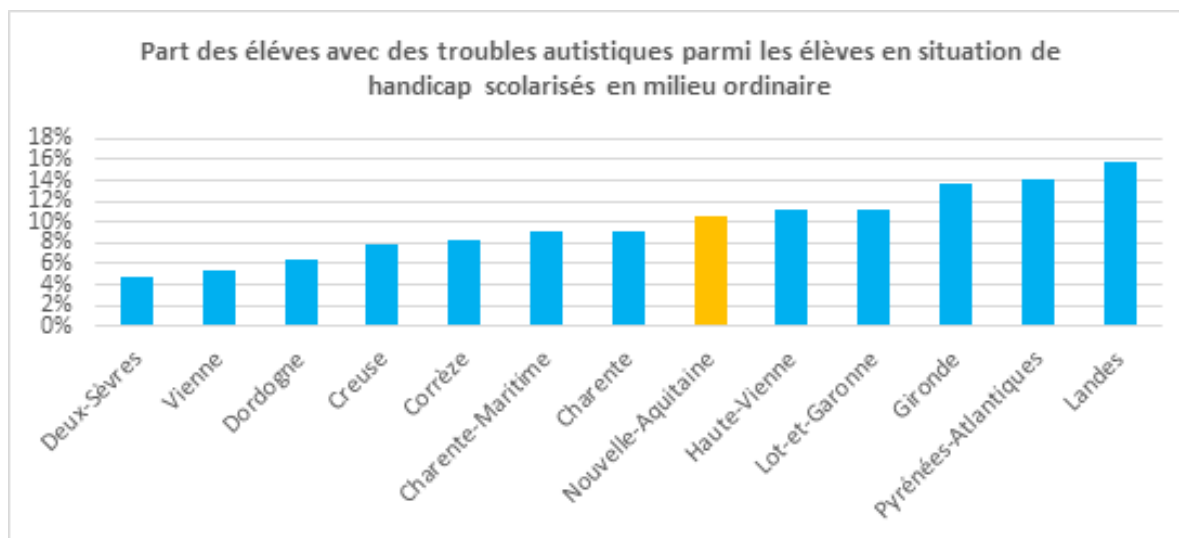
Sources : Éducation Nationale, académies de Poitiers, Limoges, Bordeaux – traitement CREAI Limousin

2 Les enfants avec autisme ou autres TED

2.1 Les élèves scolarisés en milieu ordinaire en 2015-2016

Les éléments présentés ici sont issus du rapport sur la « Scolarisation des élèves en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine » – ARS-CREAI, décembre 2016, réalisé à partir des données Éducation Nationale 2015-2016.

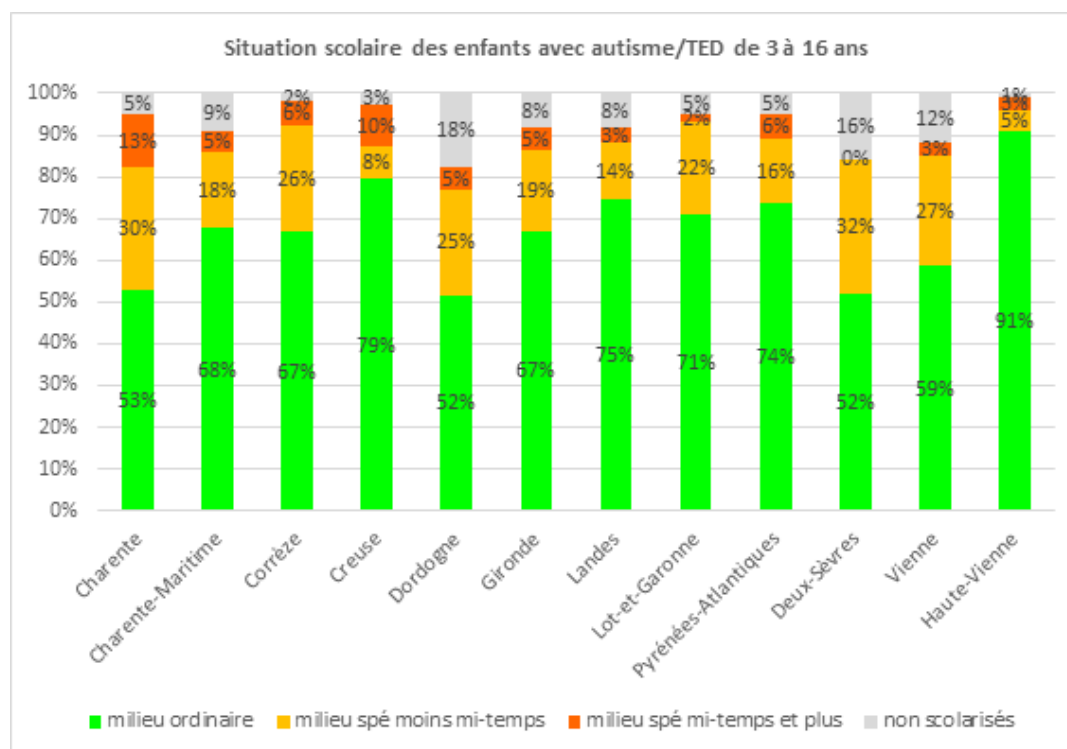
En Nouvelle-Aquitaine, près de 22 400 enfants en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire durant l'année 2015-2016. Plus de 10% de ces élèves présentent des troubles du spectre de l'autisme soit environ 2 400 enfants.



Source : MENESR-DEPP, Année scolaire 2015-2016 – traitement CREAI Aquitaine

2.1.1 Les conditions de scolarisation des enfants avec autisme/TED de 3 à 16 ans.

Plus des deux tiers des enfants de 3 à 16 ans avec autisme/TED (68%) sont scolarisés essentiellement en milieu ordinaire, un quart est scolarisé au sein d'établissements médico-sociaux ou hospitaliers, le plus souvent (20% sur des temps assez courts inférieurs à un mi-temps) et 8% de cette tranche d'âge ne sont pas du tout scolarisés.



Source : MENESR-DEPP, Année scolaire 2015-2016 – traitement CREAI Aquitaine

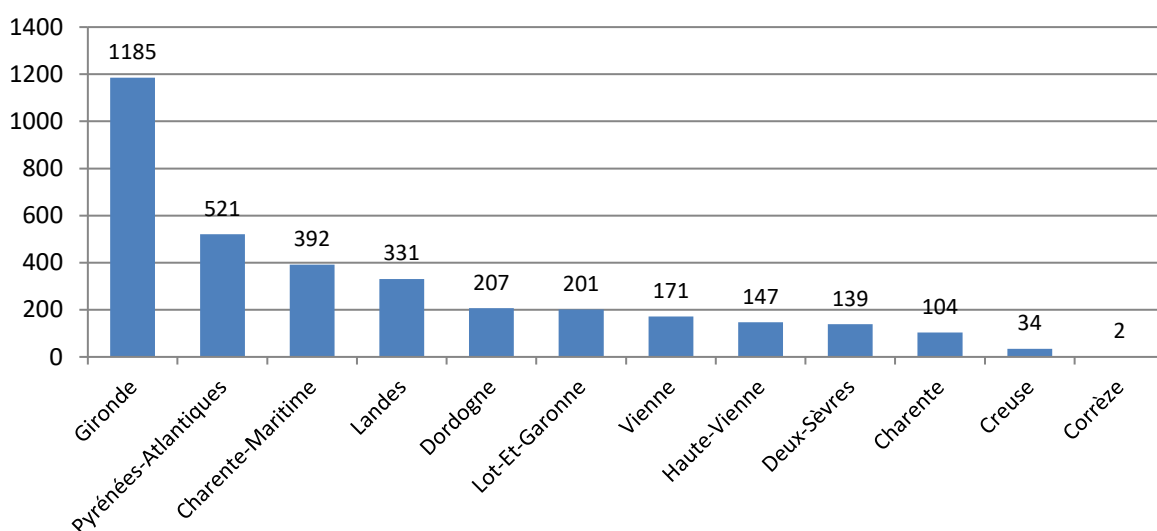
Il apparaît qu'une centaine d'élèves avec autisme/TED suit une scolarisation en milieu ordinaire malgré une prescription de scolarisation exclusive en établissement médico-social faite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Cette situation peut être révélatrice d'une absence de réponses mobilisables sur le territoire et/ou d'une orientation qui n'est pas jugée satisfaisante par les familles. Notons malgré tout que pour 1 enfant autiste sur 5 concerné par cette situation, une solution de scolarisation partagée a pu être mise en place.

2.2 Les enfants suivis dans le secteur sanitaire en 2015

En 2015, plus de 3 400 enfants âgés de 0 à 19 ans ont été suivis dans le secteur sanitaire sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, pour un syndrome d'autisme ou de troubles envahissants du développement. La Gironde est le territoire de santé qui enregistre le plus grand nombre de suivis (plus d'un tiers des enfants).

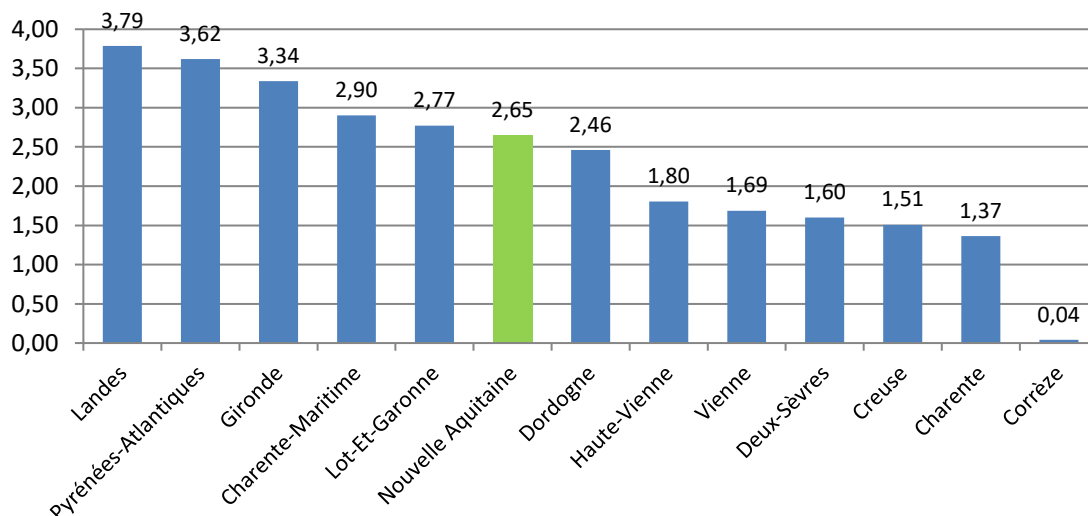
Le taux de personnes avec autisme/TED de moins de 20 ans prises en charge par les services de psychiatrie, dans la population varie de 0,04‰ jeunes en Corrèze à 3,79‰ dans les Landes.

Répartition des jeunes avec autisme/TED de 0 à 19 ans pris en charge par la pédopsychiatrie, par département



Source : RIM-P 2015 Base sécurisée ATIH – traitement CREAI Limousin

Taux de jeunes avec autisme/TED pris en charge par la pédopsychiatrie pour 1000 jeunes de 0 à 19 ans



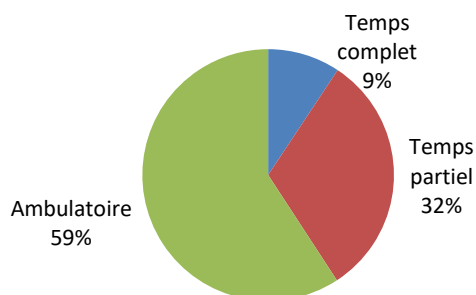
Sources : RIM-P 2015 Base sécurisée ATIH – Insee RP 2013 - traitement CREAI Limousin

2.2.1 Les modalités de prise en charge

Près de 3 enfants sur 5 ont été suivis en ambulatoire (en CMP, CATTP, consultations externes,...).

Par ailleurs, les prises en charge de patients à temps partiel en hospitalisation de jour ou ateliers thérapeutiques sont près de 4 fois plus nombreuses que les prises en charge à temps complet (hospitalisation à temps plein notamment)

Répartition des enfants autisme/TED suivis en psychiatrie selon leur mode de prise en charge

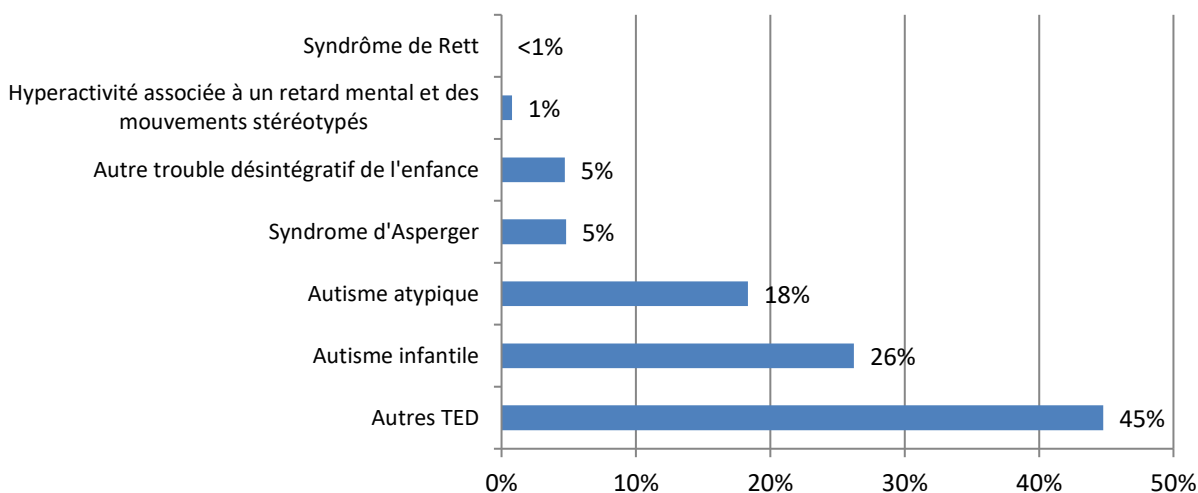


Source : RIM-P 2015 Base sécurisée ATIH – traitement CREAI Limousin

2.2.2 Les différents diagnostics de troubles envahissants du développement.

Plus d'un tiers des enfants suivis ont un « trouble envahissant du développement non spécifié » (36%). Lorsque le diagnostic est précisé, l'autisme infantile concerne 1 enfant sur 4 et l'autisme atypique (en raison de l'âge de survenue, de la symptomatologie, ou des deux ensembles), près d'1 enfant sur 5.

Diagnostics des enfants porteurs de TED (0-19 ans) suivis en pédopsychiatrie (hors troubles non spécifiés)



Source : RIM-P 2015 Base sécurisée ATIH – traitement CREAI Limousin

2.3 Les enfants suivis dans le secteur médico-social en 2014¹

Avertissement : les données présentées concernent les personnes décrites par l'enquête ES 2014. Toutefois, certaines structures ayant participé à l'enquête ES n'ont pas renseigné toutes les caractéristiques des personnes qu'elles accompagnent. Aussi, les effectifs et pourcentages indiqués portent uniquement sur les réponses exprimées.

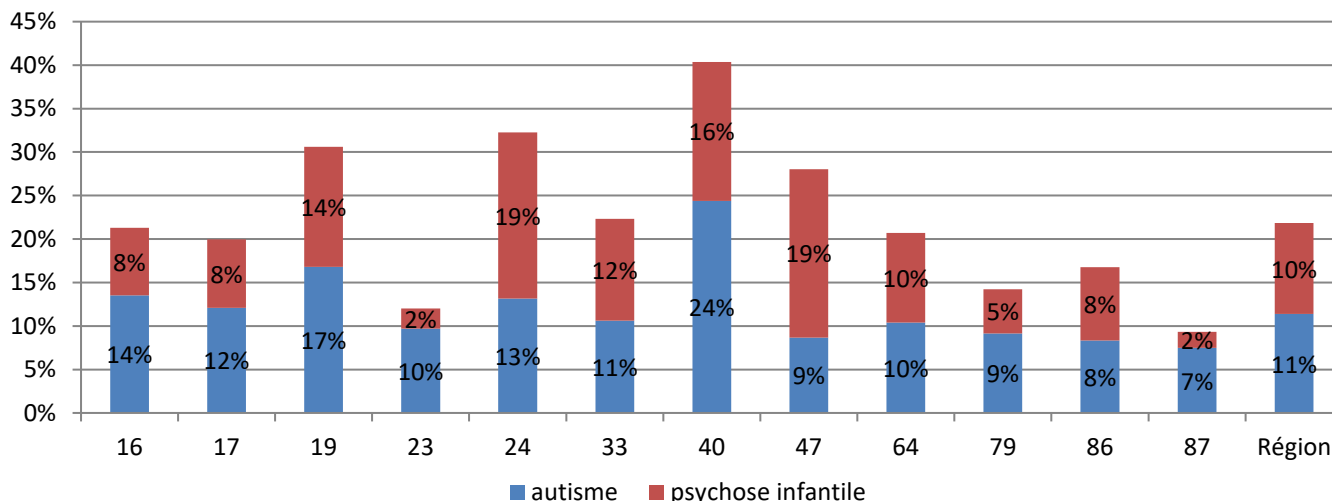
¹ Dans l'enquête ES, le repérage des personnes présentant un autisme ou autre TED présente certaines limites qui reposent notamment sur la façon dont le diagnostic est posé (absence de dépistage ; diagnostic sur l'autisme pour certaines personnes ou préférence de certains médecins d'une qualification des troubles en « psychose infantile ») et sur la qualité du remplissage (et donc de la disponibilité du personnel médical et/ou de la capacité du personnel administratif à retrouver cette information dans le dossier de la personne). Ainsi, les personnes pour lesquelles il a été renseigné, la « pathologie à l'origine du handicap », un « autisme ou autres TED » constituent certainement les effectifs planchers du nombre réel d'enfants (et adultes) avec autisme ou autres TED accompagnés par les structures médico-sociales – Rapport sur les personnes en situation de handicap complexe accompagnées par les structures médico-sociales françaises (repérables dans l'enquête ES 2010. CEDIAS-CREAI IDF, mai 2014).

2.3.1 Données générales

L'enquête ES 2014 recense :

- plus de 1 600 enfants avec autisme ou autres TED dans les différentes catégories d'établissements et services pour enfants (soit 11% des enfants décrits)
- mais aussi près de 1 500 enfants décrits comme présentant une « psychose infantile » dans ces mêmes structures (soit 10% des enfants décrits).

Part des usagers avec autisme/TED ou psychoses infantiles dans les ESMS pour enfants, par département.



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

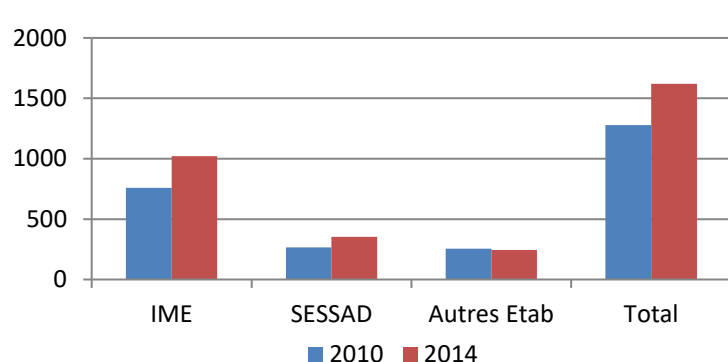
L'évolution des effectifs entre 2010 et 2014

Quel que soit le type de handicap, les effectifs dans les structures médico-sociales en Nouvelle-Aquitaine sont stables depuis 2010. En lien avec une meilleure inclusion scolaire, les effectifs des établissements ont diminué (-3% en IME et -9% dans les autres catégories d'établissements) au profit des SESSAD qui enregistrent une progression de 13%.

En revanche, les effectifs d'enfants porteurs d'autisme/TED accompagnés ont augmenté de près de 30% (+1% s'agissant des psychoses infantiles).

En parallèle, le nombre de places installées déclarées dédiées à l'accueil de ce public a également augmenté de 39% en 4 ans (+23% en IME et +83% en SESSAD).

L'évolution des effectifs entre 2010 et 2014 par catégorie d'établissement

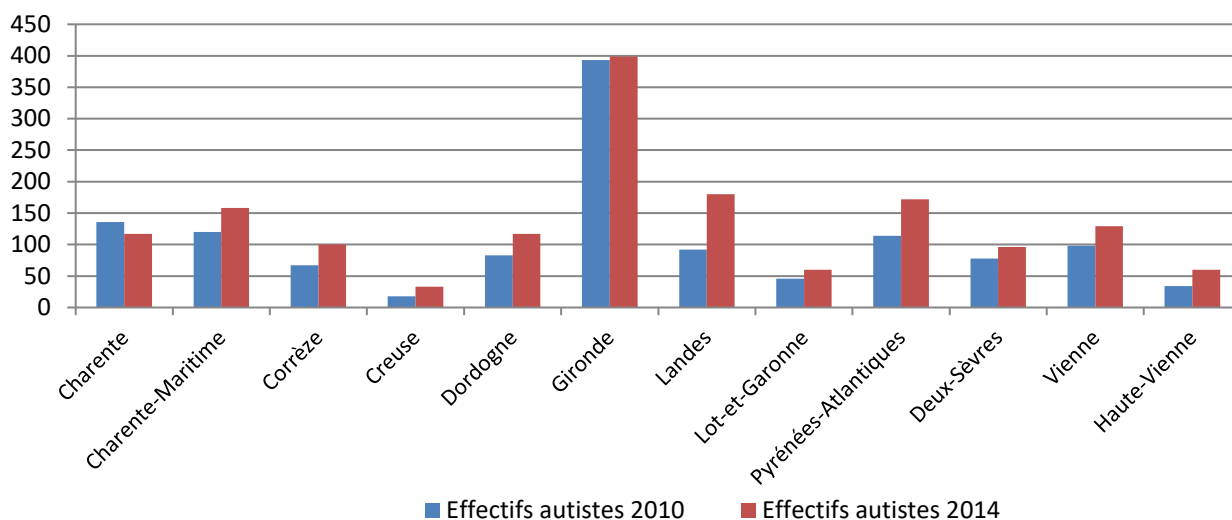


	Effectifs Autisme			Taux d'évolution tout type de handicap
	2010	2014	Taux d'évolution	
IME	759	1022	35%	-3%
SESSAD	266	354	33%	13%
Autres Etab.	254	245	-4%	-9%
Total	1279	1621	27%	0%

Sources : Drees, enquêtes ES 2010 et 2014 – traitement CREAI Limousin

Chaque département a vu ses effectifs d'enfants autistes/TED augmenter en 4 ans hormis la Charente (-14%). Cette progression n'est pas uniforme : si la Gironde enregistre une légère progression (+2%), les effectifs d'enfants autistes/TED ont doublé dans les Landes (+96%).

L'évolution des effectifs autisme/TED par département



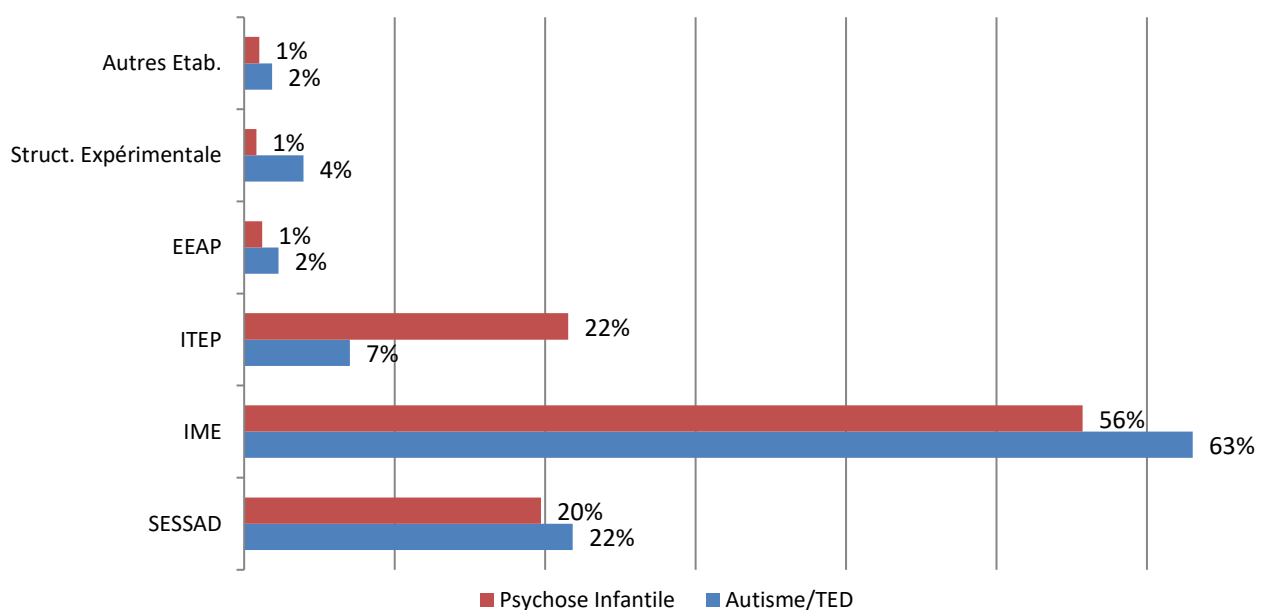
Sources : Drees, enquêtes ES 2010 et 2014 – traitement CREAI

Sources : Drees, enquêtes ES 2010 et 2014 – traitement CREAI Limousin

2.3.2 Les dispositifs qui accompagnent les enfants avec autisme ou autres TED

La grande majorité des jeunes avec autisme et autres TED est accueillie en IME (63%) ou en SESSAD (22%). Les jeunes présentant une psychose infantile sont eux aussi principalement accueillis en IME (56%) et suivis en SESSAD (20%). Ils se différencient par un accueil 3 fois plus fréquent en ITEP (22% contre 7%)².

Répartition des enfants et adolescents avec autisme/TED ou psychose infantile par catégorie d'établissement ou service



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

² Données détaillées – Tableau 1 : Répartition des jeunes avec autisme ou autres TED dans les structures médico-sociales et types d'accueil. Page 15

Seuls 566 enfants autistes/TED (35%) sont accueillis sur des places agréées Autisme TED³

65% des enfants porteurs de ce handicap sont accompagnés sur des places non dédiées, quel que soit la catégorie d'établissement. On notera que ces derniers occupent notamment 13% des places IME, 6% des places ITEP et 4% des places SESSAD non dédiées.

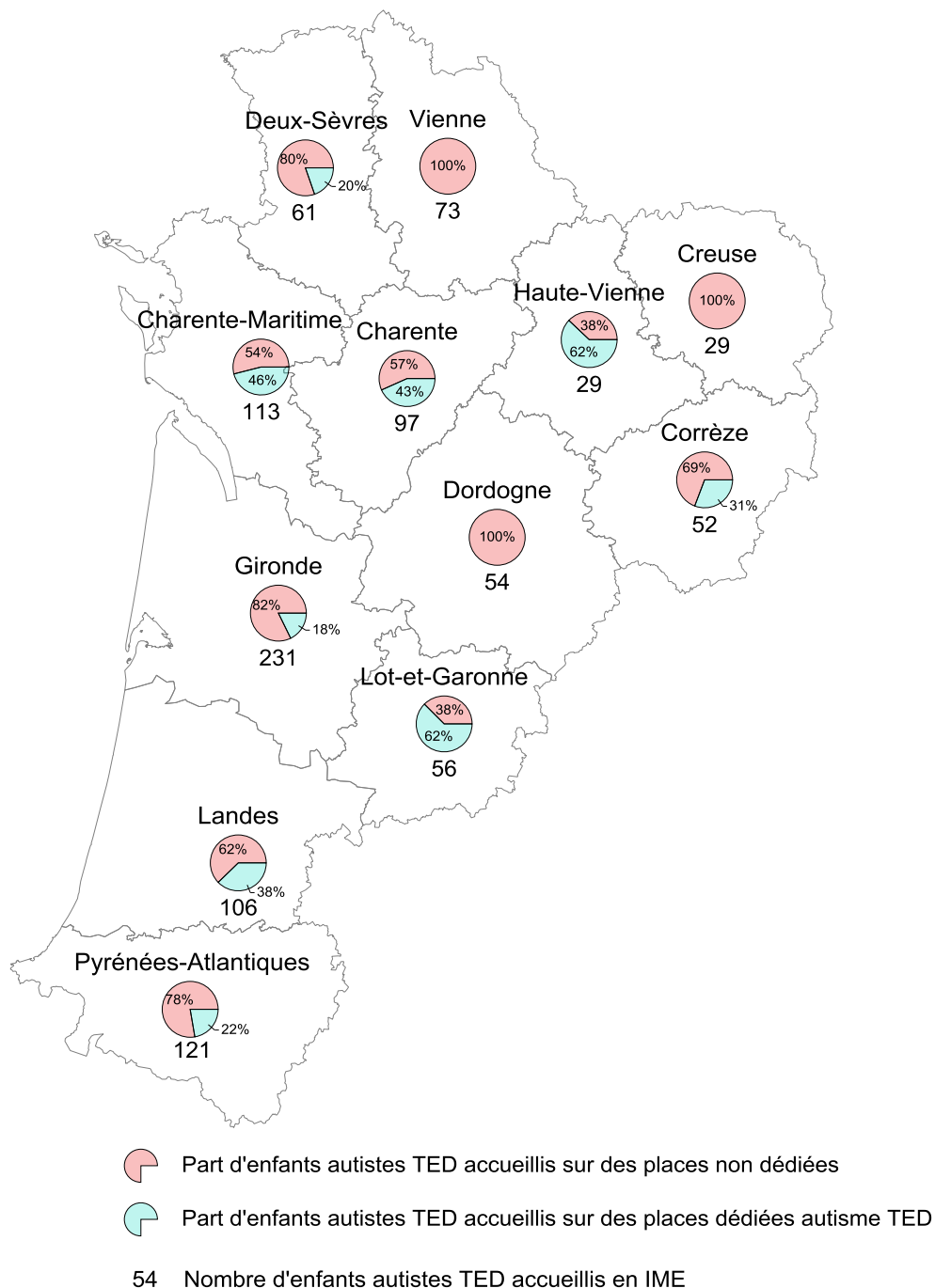
Si 80% des places « agréées autisme/TED » sont occupées par des enfants porteurs de cette pathologie, les structures ou unités spécifiquement dédiées peuvent accueillir d'autres profils de handicap.

Ainsi, sur les places dites dédiées, 5% des enfants ont été décrits comme présentant une psychose infantile et 14% une autre pathologie dont plus de la moitié une pathologie génétique (anomalie chromosomique notamment).

³ Données détaillées – Tableau 2 : Répartition des jeunes avec autisme ou autres TED selon leur étiologie et types d'accueil. Page 16

Carte 2 - Proportion des jeunes présentant un autisme/TED accueillis en IME avec places déclarées « dédiées », par département de la Nouvelle-Aquitaine

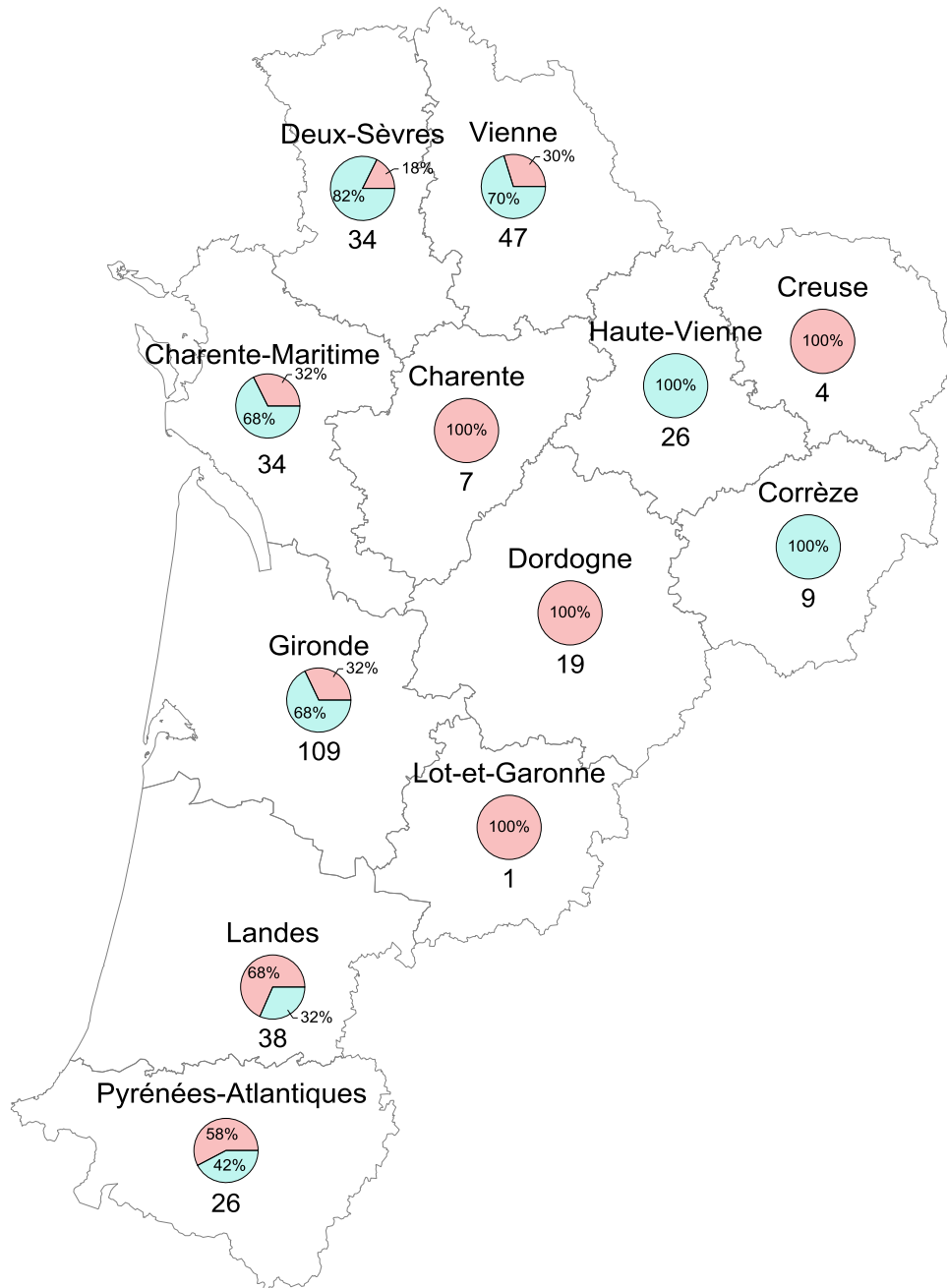
En Nouvelle-Aquitaine, 72% des jeunes autistes accueillis en IME le sont sur des places dont le projet ne s'adresse pas spécifiquement aux publics avec « autisme et autres TED ».





Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Carte 3 -Proportion des jeunes avec autisme/TED accueillis en SESSAD avec places déclarées « dédiées », par département de la Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, 61% des jeunes autistes accueillis en SESSAD le sont sur des places dont le projet s'adresse spécifiquement à ce type de handicap.



-  Part d'enfants autistes TED accueillis sur des places non dédiées
-  Part d'enfants autistes TED accueillis sur des places dédiées Autisme TED
- 34 Nombre total d'enfants autistes TED accueillis en SESSAD

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Tableau 1 : Répartition des jeunes avec « autisme ou autres TED » dans les structures médico-sociales et type d'accueil

	SESSAD	IME	ITEP	EEAP	IEM	Instituts pour déf. visuels	Étab pour déf. auditifs	IES sourd / aveugle	Étab. Expérimental pour enf. hand.	Jardin d'enfants spécialisé	Total
Ensemble des enfants avec autisme ou autres TED	354	1 022	114	37	8	6	16	-	64	-	1 621
% sur l'ensemble des enfants recensés par l'enquête ES 2014	8%	16%	6%	8%	1%	5%	5%	-	67%	-	11%
Enfants avec autisme ou autres TED accueillis sur des places agréées "autisme ou autres TED"	216	283	-	3	-	-	-	-	64	-	566
Part des enfants avec autisme ou autres TED accueillis sur une place agréée "autisme ou autres TED"	61%	28%	-	8%	-	-	-	-	100%	-	35%
Ensemble des enfants avec "psychose infantile"	294	831	321	18	-	-	15	-	12	-	1 491
% sur l'ensemble des enfants recensés dans ES 2014	7%	13%	16%	4%	-	-	5%	-	13%	-	10%
Enfants avec psychose infantile accueillis sur des places agréées "autisme ou autre TED"	4	22	-	-	-	-	-	-	11	-	37
Part des enfants avec une psychose infantile accueillis sur une place agréée "autisme ou autres TED"	1%	3%	-	-	-	-	-	-	92%	-	2%
Nombre de personnes recensées par l'enquête ES 2014 dans les structures médico-sociales pour enfants handicapés	4 195	6 235	2 063	460	665	114	333	29	96	50	14 240

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAL Limousin

Tableau 2 – Répartition des enfants accueillis en structure médico-sociale selon leur étiologie et le type d'accueil

	Enfants accueillis dans des places agréées "autisme ou autres TED"								Enfants accueillis dans des places <u>NON dédiées</u> à l'accompagnement des personnes avec autisme ou TED											
	Section autiste IME		IME Autiste		SESSAD ou unité "Autiste" SESSAD		Section autiste dans autres étab.		IME		SESSAD		ITEP		EEAP		Autres étab.		ENSEMBLE	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Autisme et autres TED	216	81%	67	66%	216	83%	67	76%	739	13%	138	4%	114	6%	34	7%	30	2%	1 621	11%
Psychose infantile	19	7%	3	3%	4	2%	11	13%	809	14%	290	7%	321	16%	18	4%	16	1%	1 491	10%
Psychose survenue à l'adolescence	-	-	-	-	1	0%	-	-	42	1%	10	0%	35	2%	-	-	3	0%	91	1%
Trisomie et autres anomalies chromosomiques	16	6%	10	10%	8	3%	2	2%	492	8%	220	6%	1	0%	30	7%	43	4%	822	6%
Pathologie génétique autre qu'anomalie chromosomique	3	1%	5	5%	10	4%	3	3%	287	5%	244	6%	6	0%	98	21%	236	20%	892	6%
Accidents périnataux	1	0%	4	4%	2	1%	-	-	153	3%	267	7%	7	0%	68	15%	271	23%	773	5%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise	1	0%	2	2%	-	-	-	-	97	2%	53	1%	2	0%	30	7%	107	9%	292	2%
Autres pathologies	6	2%	9	9%	14	5%	1	1%	1 236	21%	1 127	29%	1 151	56%	106	23%	170	14%	3 820	27%
Aucune pathologie	1	0%	-	-	2	1%	-	-	1 057	18%	855	22%	222	11%	1	0%	64	5%	2 202	15%
Pathologie non identifiée	3	1%	1	1%	-	-	-	-	798	14%	215	5%	17	1%	72	16%	93	8%	1 199	8%
Pathologie non renseignée	-	-	-	-	2	1%	4	5%	158	3%	517	13%	187	9%	-	-	169	14%	1 037	7%
Total général	266	100%	101	100%	259	100%	88	100%	5 868	100%	3 936	100%	2 063	100%	457	100%	1 202	100%	14 240	100%

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAL Limousin

2.3.3 Les grandes caractéristiques des enfants avec autisme ou autres TED

2.3.3.1 Répartition par sexe et par âge⁴

Une répartition relativement semblable aux autres publics accueillis dans les ESMS enfants, mais une surreprésentation de garçons

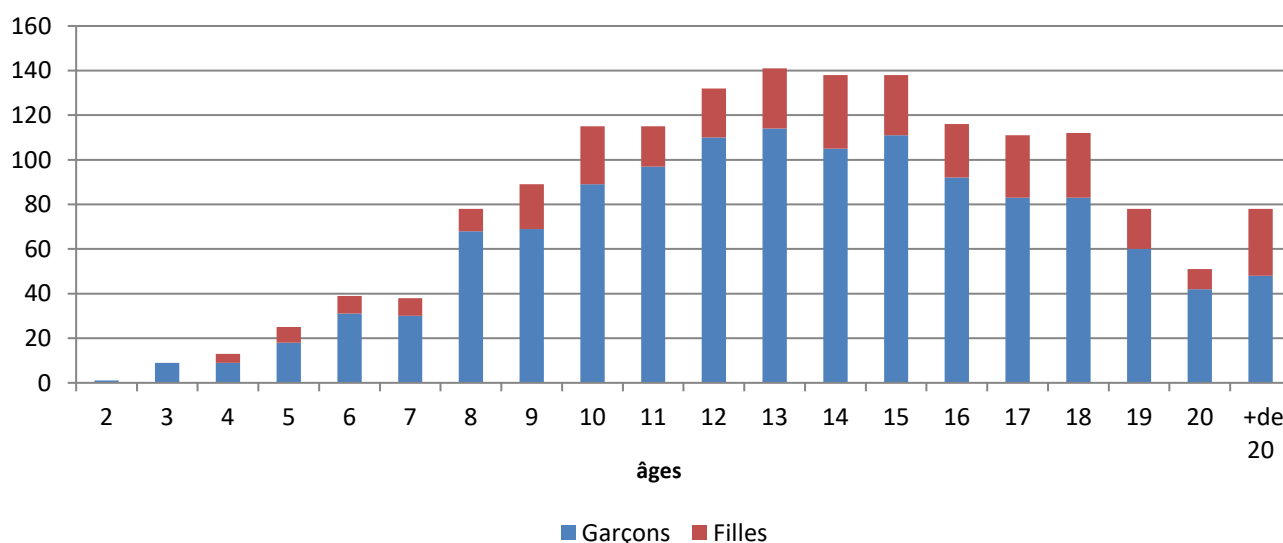
Ce sont les garçons qui sont davantage représentés parmi les jeunes avec autisme et TED soit 78% (contre 66%, toutes pathologies confondues) et de façon plus marquée dans les structures dédiées (81%).

La répartition par âge des enfants avec « autisme ou autres TED » est sensiblement la même que pour l'ensemble des jeunes accueillis dans les établissements et services pour enfants handicapés (13,6 ans contre 13,2 en moyenne).

Ils sont légèrement plus jeunes au sein des équipements spécifiquement agréés autisme/TED (12,7 ans en moyenne contre 14,1 ans pour les jeunes « autistes/TED » présents sur des places « non dédiées »).

Notons que 8% des enfants avec autisme ou TED sont âgés de 20 ans ou plus contre 5% pour l'ensemble des jeunes accueillis. L'enquête ES recense **650 jeunes sous amendement Creton en Nouvelle-Aquitaine dont 120 avec « autisme et TED »** (18% des « Creton » alors qu'ils ne représentent que 11% de l'ensemble des jeunes accueillis).

Répartition par sexe et âge des jeunes autistes accompagnés dans le médico-social en Nouvelle-Aquitaine



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

⁴ Données détaillées page suivante – Tableau 3 : Age et sexe des jeunes avec « autisme ou autres TED » selon le lieu d'accueil « L'accompagnement des personnes avec autisme/TED en Nouvelle-Aquitaine » - ARS Nouvelle-Aquitaine et CREAI Limousin.

Tableau 3 - Age et sexe des jeunes avec « autisme ou autres TED » selon le lieu d'accueil

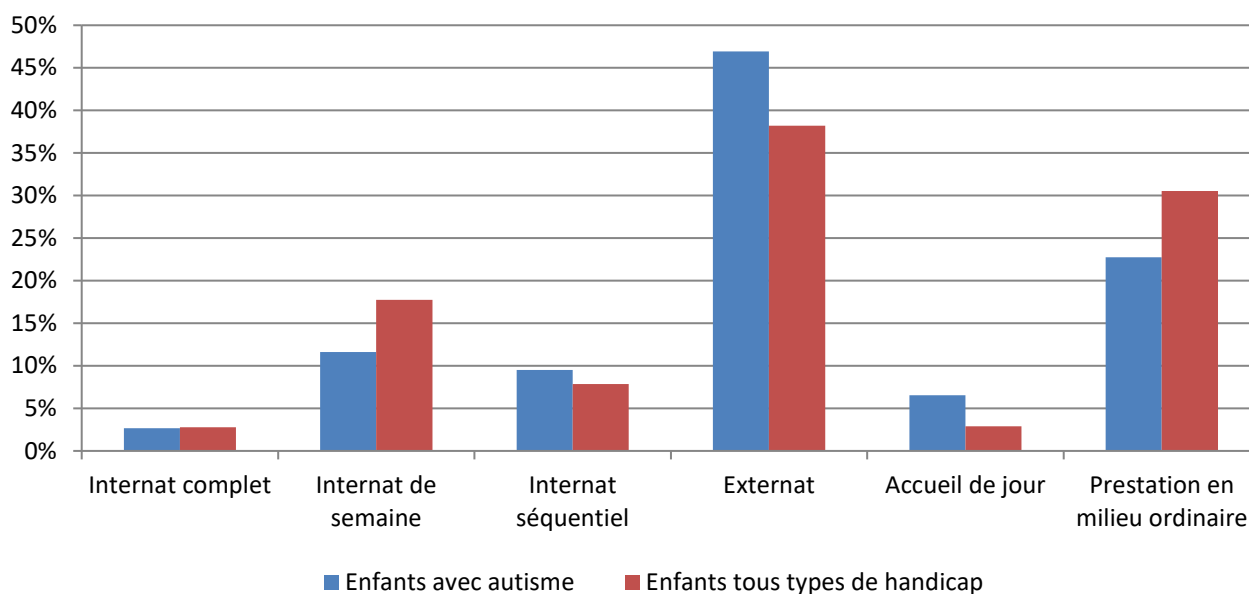
	Enfants accueillis dans des places agréées "autisme ou autres TED"								Enfants présentant un "autisme ou autres TED" hors structure spécifique								ENSEMBLE	Total ES2014	
	Section autiste IME		IME Autiste		SESSAD ou unité "Autiste" SESSAD		Section autiste dans autres étabs.		IME		SESSAD		ITEP		Autres étab.				
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%			Effectifs
0-5 ans	16	7%		0%	13	6%	9	13%		0%	7	5%	1	1%	2	3%	48	3%	4%
6-10 ans	47	22%	6	9%	84	39%	20	30%	106	14%	38	28%	41	36%	17	27%	359	22%	26%
11-15 ans	75	35%	26	39%	86	40%	18	27%	306	41%	63	46%	66	58%	25	39%	665	41%	42%
16-19 ans	53	25%	27	40%	33	15%	16	24%	242	33%	29	21%	6	5%	14	22%	420	26%	26%
20 ans ou +	25	12%	8	12%		0%	4	6%	85	12%	1	1%		0%	6	9%	129	8%	5%
Total	216	100%	67	100%	216	100%	67	100%	739	100%	138	100%	114	100%	64	100%	1621	100%	100%
Age moyen	13,5 ans		15,4 ans		11,3 ans		12,0 ans		14,9 ans		12,4 ans		11,5 ans		13,2 ans		13,6 ans		13,2 ans
% de garçons	76%		81%		85%		84%		76%		79%		89%		69%		78%		66%

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAL Limousin

2.3.3.2 Les modes d'accueil

Les jeunes avec « autisme ou autres TED » sont davantage accueillis dans un établissement en externat et moins accompagnés en milieu ordinaire de vie (en SESSAD principalement) que les enfants porteurs d'autres pathologies recensés par l'enquête ES 2014 (47% des enfants autistes/TED sont en externat et 23% sont suivis par un SESSAD contre respectivement 38% et 31%). La proportion d'enfants autistes en internat est légèrement moins importante que les autres publics (24% contre 28%)

Répartition des enfants selon leur mode d'accueil



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

2.3.3.3 Autisme et déficiences⁵

74% des jeunes avec « autisme » souffrent au moins d'une déficience intellectuelle.

Près des trois quarts des jeunes avec autisme et autres TED présentent au moins une déficience intellectuelle : 22% présentent un retard mental profond et 52% un retard léger à moyen.

Par ailleurs, la proportion d'enfants présentant au moins une déficience intellectuelle dont ceux avec retard mental sévère ou profond varie selon le mode d'accueil. Ainsi, c'est au sein des IME dédiés, que plus d'un enfant autiste/TED sur 2 présente un retard mental profond.

Au-delà, les troubles psychiques sont également présents chez plus d'un enfant avec autisme/TED sur deux.

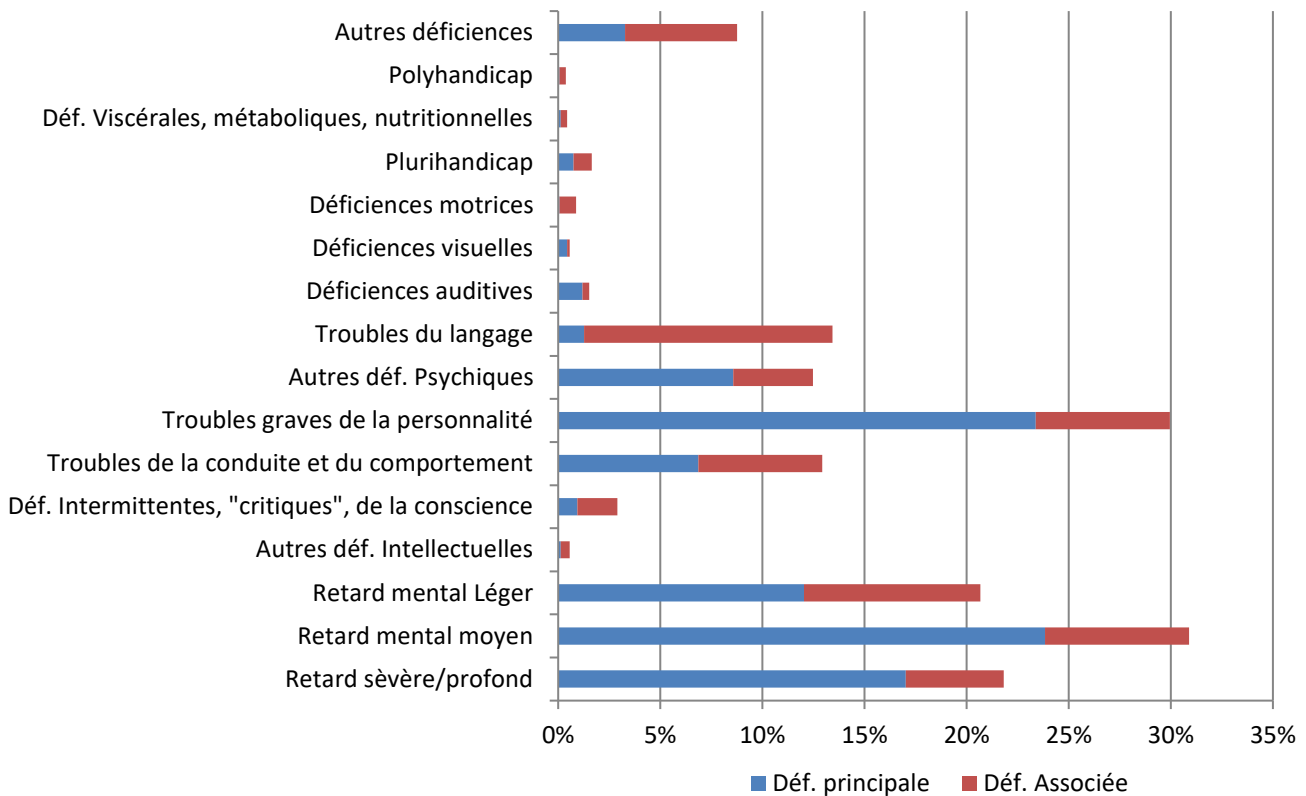
58% des enfants ont des troubles psychiques dont 30% présentant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles, hors TCC (troubles de la conduite et du comportement) isolés.

Les troubles de la parole et du langage, qui sont présents pour 13% des jeunes avec autisme et TED, sont souvent associés à une autre déficience « principale » quelle qu'elle soit.

Au total, 60% des enfants avec autisme cumulent plusieurs déficiences ou troubles (contre 48% pour l'ensemble des jeunes accueillis).

⁵ Données détaillées, tableau 4 : Structures d'accueil des jeunes avec « autisme ou autres TED » (dont ceux présentant au moins une déficience intellectuelle. Page suivante

Nature des déficiences principales et associées des jeunes autistes/TED (Nouvelle Aquitaine - ES2014)



Source: Drees, enquête ES 2014 - Traitement CREAI Limousin

Tableau 4 – Structures d'accueil des jeunes avec « autisme ou autres TED » (dont ceux présentant au moins une déficience intellectuelle)

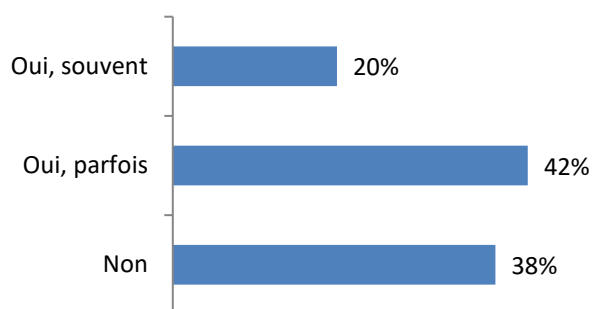
	Avec au moins une déficience intellectuelle		Dont retard mental profond		Ensemble des jeunes avec autisme ou autres troubles apparentés		Retard mental profond pour l'ensemble des enfants dans ES 2014	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Institut médico-éducatif (IME) dédié à l'autisme	66	99%	35	52%	67	100%	52	51%
Section autisme au sein d'un IME	202	94%	93	43%	216	100%	108	41%
SESSAD pour enfants avec autisme ou autres TED	94	44%	18	8%	216	100%	19	7%
Autres structures ou sections dédiés à l'autisme	42	69%	12	20%	61	100%	17	21%
IME non dédié à l'autisme	646	89%	153	21%	726	100%	525	9%
SESSAD non dédié à l'autisme	67	50%	2	2%	133	100%	45	1%
Autres structures	56	34%	33	20%	167	100%	198	5%
Total	1 173	74%	346	22%	1 586	100%	964	7%

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Note de lecture : Parmi les jeunes autistes/TED accueillis en IME « dédié », 99% d'entre eux (66/67) ont au moins une déficience intellectuelle et 52% de ceux-ci (35/67), présentent un retard mental profond.

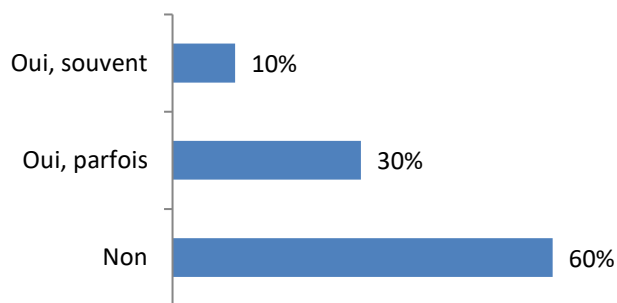
2.3.3.4 Autisme et incapacités

La personne autiste/TED se met elle en danger par son comportement?



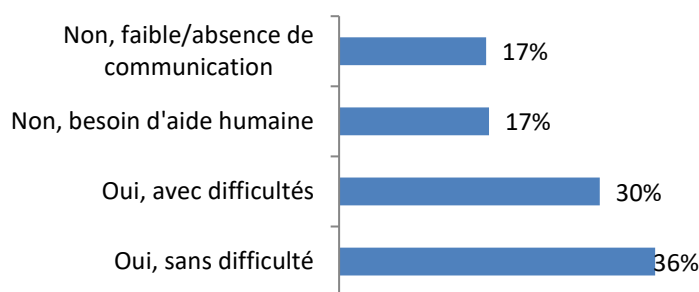
Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

La personne autiste/TED a t-elle un comportement anormalement agressif?



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

La personne autiste/TED communique t-elle avec autrui sans l'aide de quelqu'un ?



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Parmi les jeunes avec autisme ou autres TED en ESMS :

- 62% se mettent en danger par rapport à leur comportement (contre 42% pour les autres publics toutes pathologies confondues).
- 40% ont un comportement anormalement agressif (contre 27% pour les autres publics toutes pathologies confondues).
- 34% ne peuvent communiquer avec autrui sans l'aide d'un tiers (contre 14% pour les autres publics toutes pathologies confondues).

Ainsi les enfants avec autisme et TED présentent ces trois limitations de manière plus marquée que l'ensemble des jeunes accueillis en structure médico-sociale.

Par ailleurs, on s'aperçoit aussi que les structures dont le projet s'adresse spécifiquement aux enfants avec autisme ou autres TED reçoivent le plus souvent des jeunes présentant des limitations plus importantes (entre catégories de structures comparables).

Tableau 5 – Incapacités des jeunes avec « autisme ou autres TED » selon la structure d'accueil

	IME dédié à l'autisme	Section autisme au sein d'un IME	SESSAD pour enfants avec autisme/TED	Autres structures dédiées à l'autisme	IME non dédié à l'autisme	SESSAD non dédié à l'autisme	Autres structures	Ensemble des jeunes avec autisme et TED	Population totale (ES2014 - enfants)
La personne se met parfois ou souvent en danger par son comportement	81%	76%	57%	73%	58%	43%	66%	62%	44%
La personne a parfois ou souvent un comportement anormalement agressif	66%	57%	33%	40%	36%	20%	49%	40%	28%
La personne ne communique jamais avec autrui sans l'aide d'un tiers	61%	56%	23%	42%	32%	16%	29%	34%	17%

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

2.3.3.5 La scolarité des enfants autistes

Les jeunes autistes bénéficient moins souvent d'une scolarisation

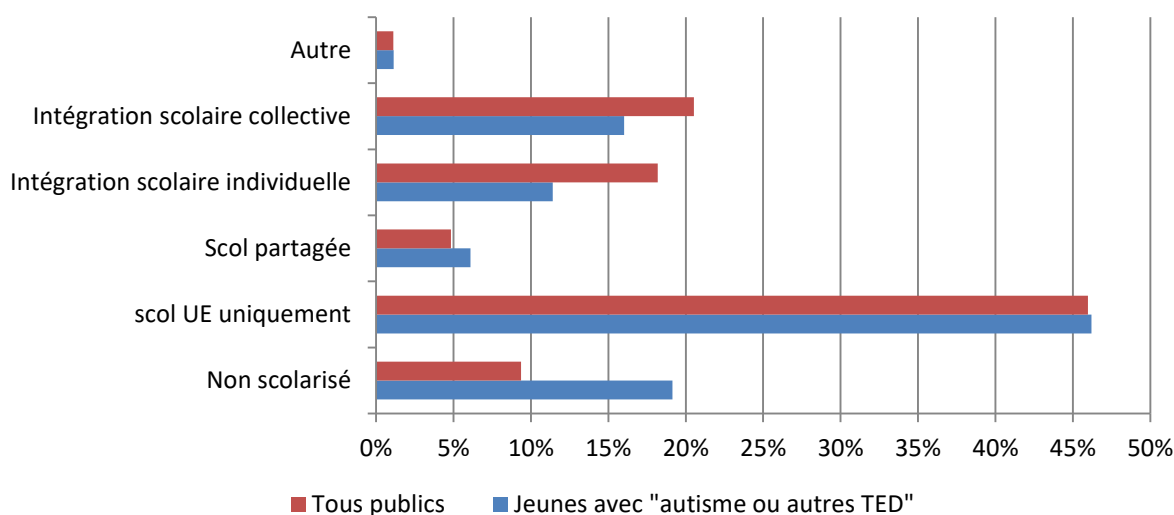
Selon l'enquête ES 2014, près de 20% des jeunes avec « autisme ou autre TED » ne connaissent aucune forme de scolarisation (contre 10% pour l'ensemble des jeunes toutes pathologies confondues). Comme l'ensemble des enfants en situation de handicap, ils sont 46% à suivre une scolarisation dans une unité d'enseignement.

L'enseignement en milieu ordinaire est moins fréquent comparé à l'ensemble des enfants. Seuls 11% des jeunes avec autisme bénéficient d'une intégration scolaire individuelle - hors ULIS, SEGPA, EREA - (contre 18% pour l'ensemble). De plus, ils sont plus souvent scolarisés à temps partiel (1 sur 3 contre 1 sur 9 pour l'ensemble des jeunes handicapés).

De la même manière, ils sont moins nombreux à bénéficier d'une intégration scolaire collective type ULIS, SEGPA, EREA (16% contre 21%).

Les trois quarts des élèves avec « autisme/TED » âgés de 12 à 16 ans n'ont pas atteint le niveau scolaire du 2nd degré.

Répartition des enfants de 3 à 16 ans selon leur mode de scolarisation



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

2.3.3.6 Les jeunes autistes/TED sous aménagement Creton

Au 31/12/2014, la Nouvelle-Aquitaine enregistre 650 jeunes adultes sous aménagement Creton. Parmi eux 120 jeunes présentent un autisme ou TED.

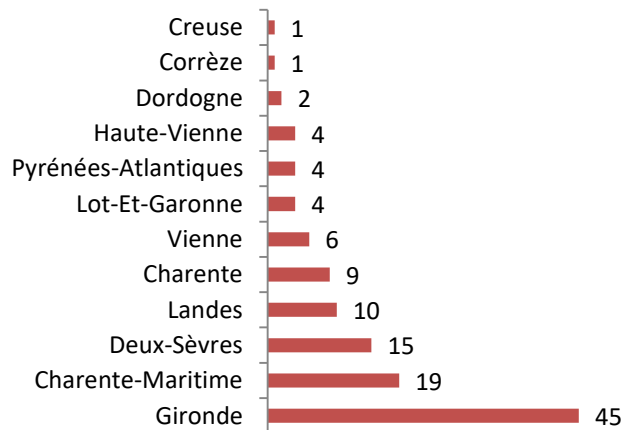
Si le nombre total d'« aménagements Creton » a baissé en 4 ans (-4% environ – enquête ES 2010, Nouvelle-Aquitaine), le nombre de jeunes adultes autistes/TED en aménagement Creton a quant à lui augmenté, 28 situations supplémentaires par rapport à 2010 (+30%).

Les jeunes adultes autistes représentent 18% de l'ensemble des personnes en aménagement Creton (vs 14% en 2010).

Ils représentent par ailleurs 7% des jeunes porteurs d'un syndrome d'autisme/TED accueillis dans le secteur médico-social.

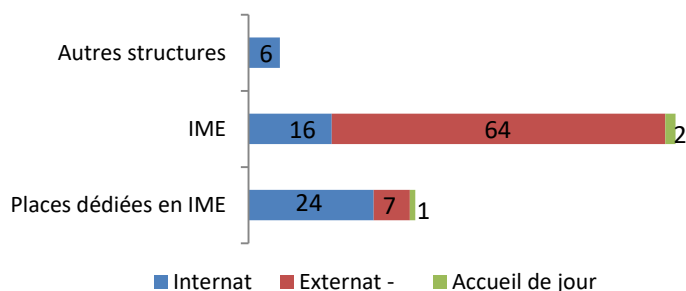
Plus d'un quart d'entre eux occupe une place dédiée aux spécificités de l'autisme.

Répartition des jeunes adultes avec autisme/TED sous aménagement Creton par département



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

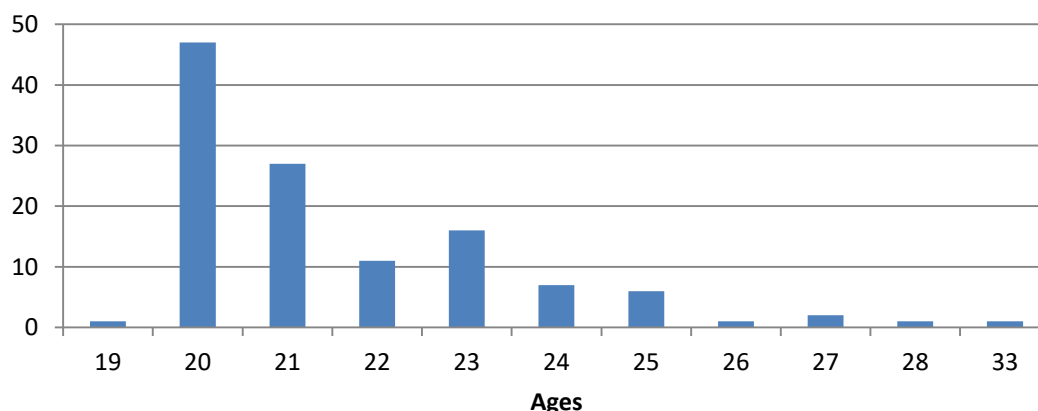
Répartition selon la catégorie d'établissement et modalités d'accueil



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Les caractéristiques :

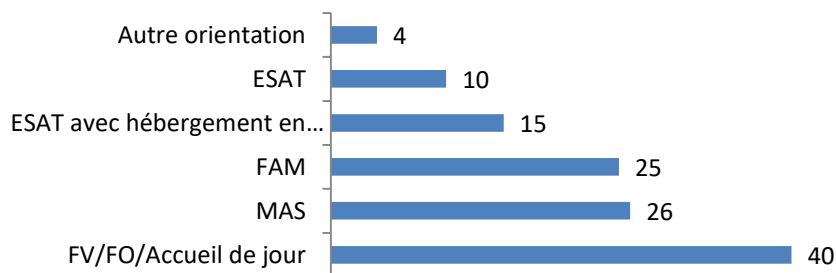
Répartition par âge des jeunes avec autisme/TED sous amendement Creton



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

- La moyenne d'âge est de 21,6 ans
- 75% présentent au moins une déficience intellectuelle (et 36% souffrent d'un retard mental sévère à profond, 38% un retard léger à moyen).
- 19% présentent au moins des troubles psychiques (et 10% des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles).
- 67% des jeunes adultes autistes sous amendement Creton se mettent parfois, voire souvent en danger par leur comportement (vs 62% quel que soit l'âge); 34% ont parfois ou souvent un comportement agressif (vs 40%) ; 47% ne communiquent jamais avec autrui avec ou sans l'aide d'un tiers, cette dernière limitation est beaucoup plus marquée que pour l'ensemble des enfants autistes présents dans un ESMS en 2014 (34%).

Les préconisations de la MDPH en matière d'orientation des jeunes avec autisme/TED sous amendement Creton



43% d'entre eux ont une orientation en structure d'accueil médicalisée (MAS/FAM), 33% en foyer de vie ou accueil de jour et 21% en ESAT avec ou sans hébergement en foyer.

Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

24 jeunes adultes autistes sous amendement Creton sont sortis d'établissement pour enfants en 2014. Pour plus de 80% d'entre eux les préconisations d'orientations ont été effectives.

2.3.4 Les flux en 2014

2.3.4.1 Les entrées en 2014

273 jeunes décrits comme présentant un autisme ou autre TED sont entrés dans une structure médico-sociale au cours de l'année 2014 soit 17% des enfants autistes/TED accueillis et 10% de l'ensemble des entrées déclarées en 2014, en structures pour enfants. Les enfants avec autisme/TED, quelle que soit l'année d'entrée, sont admis en établissement ou service médico-social, en moyenne dans leur 10^{ème} année.

En proportion, ces « nouveaux entrants » sont moins nombreux à présenter au moins une déficience intellectuelle (62% contre 74%) mais **plus nombreux avec au moins un trouble du psychisme** soit 65% (vs 58%) et notamment une part toujours importante de troubles graves de la personnalité (34% contre 30%). Ils présentent aussi proportionnellement moins de difficultés de communication ; 74% d'entre eux peuvent communiquer avec autrui sans l'aide d'un tiers (contre 66% pour l'ensemble).

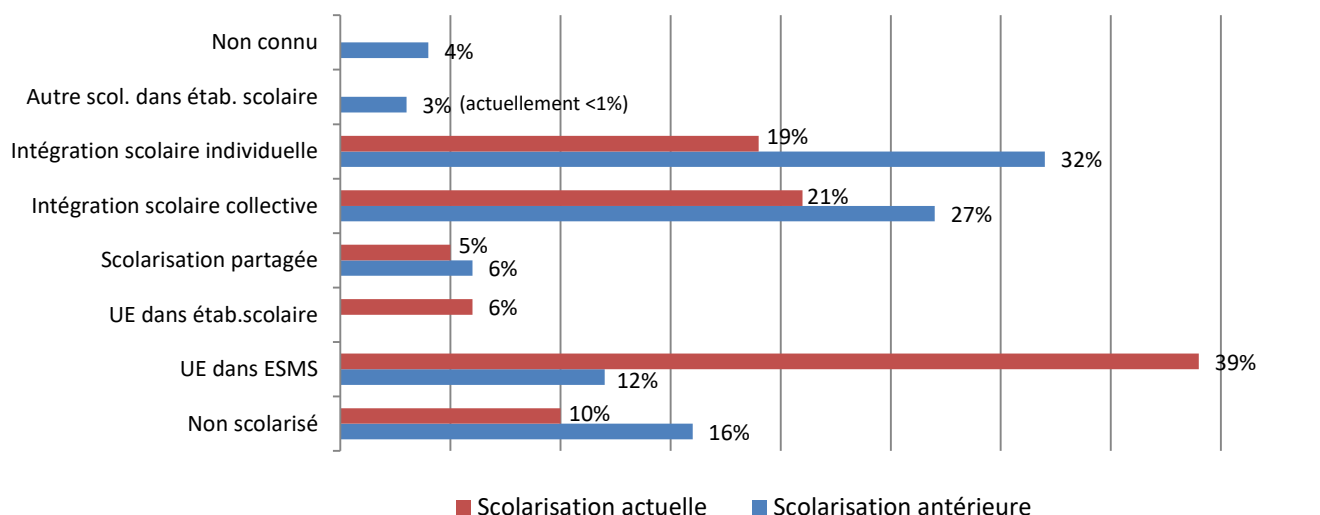
Ils sont répartis sur des places spécifiques et non spécifiques dans des proportions sensiblement identiques à l'ensemble des publics avec autisme (soit un peu plus d'un tiers sur des places « autisme » et deux tiers sur des places non spécifiques). Par contre **l'accueil en SESSAD est beaucoup plus privilégié** : 19% sont accompagnés par des SESSAD dédiés (contre 14% pour l'ensemble) et 19% par des SESSAD non spécifiques (contre 8%).

Ils sont proportionnellement moins nombreux à être accueillis en internat (14% contre 24%).

Concernant la scolarisation et en lien avec un accompagnement SESSAD plus fréquent, on constate que ces jeunes âgés de 3 à 16 ans sont **plus souvent en intégration scolaire dans un établissement de l'Éducation Nationale** que ce soit individuellement (18% contre 11% pour l'ensemble des « autistes » présents de 3-16 ans) que de manière collective (21% contre 16%). Ces « nouveaux accueillis » ne sont par ailleurs que 8% à ne pas connaître de scolarisation (vs 19%). Au final, ces jeunes entrants avec autisme/TED présentent des types de scolarisation identiques à l'ensemble des publics accueillis quel que soit le handicap.

La scolarisation avant l'entrée en ESMS en 2014 :

Répartition des modes de scolarisation actuelle et antérieure pour les enfants avec autisme/TED entrés en 2014 (quel que soit leur âge)



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Lecture graphique: 16% des enfants autiste/TED entrés en ESMS en 2014 n'étaient pas scolarisés avant leur admission, ils sont 10% à ne pas être scolarisés lors de l'enquête soit une baisse de 38% du nombre d'enfants non scolarisés admis en ESMS en 2014).

Parmi les enfants antérieurement en intégration scolaire individuelle (=83 enfants, soit 30%), la moitié bénéficie toujours de ce mode de scolarisation (14% ont intégré une ULIS ; 18% une unité d'enseignement et 11% suivent une scolarité partagée entre un établissement médico-social et un établissement scolaire).

Pour ceux qui bénéficiaient d'une intégration scolaire collective type ULIS (=72 enfants, 26%), si 43% en bénéficient encore, 46% d'entre eux ont par ailleurs intégrés une unité d'enseignement en établissement médico-social.

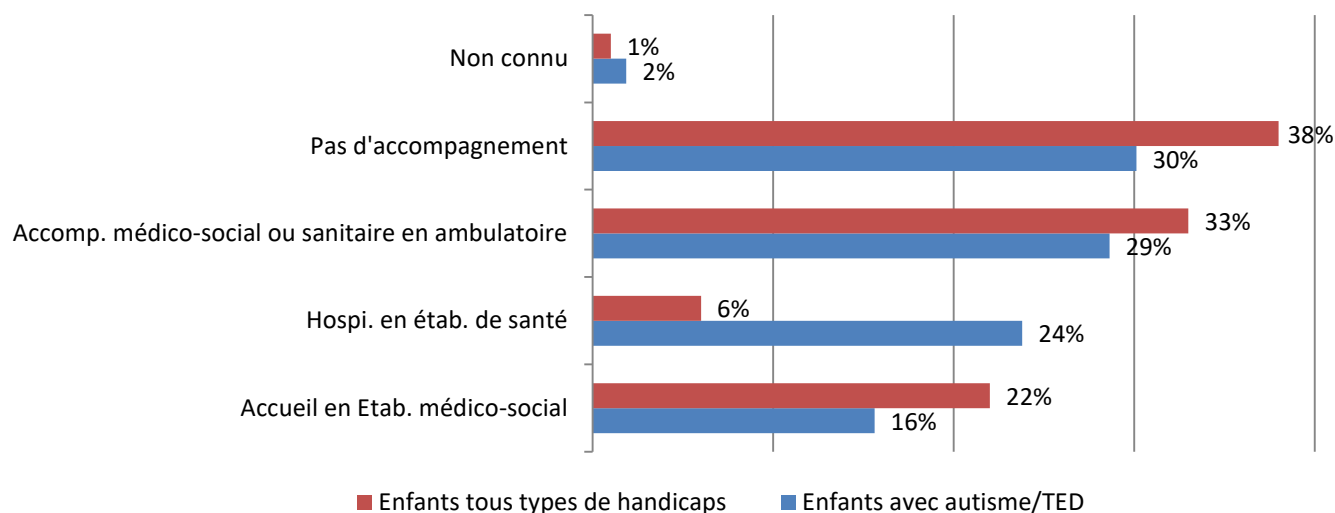
Concernant les enfants qui n'étaient pas scolarisés avant leur admission en 2014 (n=42, 15%) : la majorité de ces enfants (76%) bénéficient aujourd'hui d'une scolarisation en unité d'enseignement en ESMS et quelque fois en UE externalisée dans un établissement scolaire (soit 66% des enfants non scolarisés avant, à leur admission en 2014). 10% bénéficient d'une scolarisation individuelle ou collective). 24% restent non scolarisés.

Les modes d'accompagnement avant l'entrée en ESMS en 2014 :

De manière générale, **30% des nouveaux accueillis ne bénéficiaient d'aucun accueil/accompagnement médico-social ou sanitaire**, tandis que 24% étaient suivis en établissement de santé dans le cadre d'une hospitalisation (principalement hospitalisation de jour, 17%), 16% bénéficiaient d'un accueil en établissement médico-social (IME ou ITEP), et 29% étaient suivis en ambulatoire par un service médico-social ou sanitaire (dont 12% par un SESSAD)

Aujourd'hui, un tiers de ces publics est accueilli en établissement ou service (ou unité) spécifiquement dédiés à la problématique de l'autisme et autres TED.

Quel accompagnement des enfants entrés en 2014, avant leur admission ?

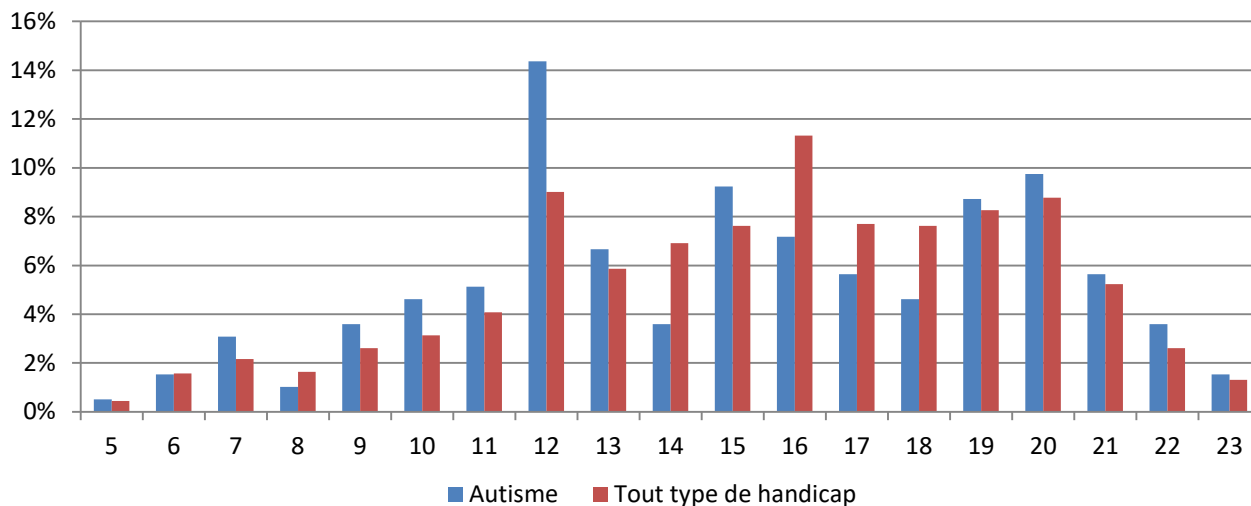


Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

2.3.4.2 Les sorties en 2014

Selon les établissements médico-sociaux ayant répondu à l'enquête ES en 2014, 2690 enfants sont sortis de ces structures cette année-là dont 195 enfants décrits avec un autisme ou TED (soit 7%). Près d'un tiers de ces derniers sortent d'un établissement ou service déclaré comme totalement ou partiellement dédiés à l'accompagnement spécifique de ce public.

Répartition par âge des jeunes sortis d'un ESMS en 2014



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

On constate un « pic de réorientation » vers l'âge de 12 ans – âge du passage au collège – proportionnellement plus important pour les enfants avec autisme TED que pour les enfants avec tout type de handicap.

Les activités des jeunes avec autisme/TED accueillis en établissement ou service, après leur sortie :

Parmi les jeunes de moins de 20 ans sortis d'établissements (85 enfants) :

- Près de la moitié est réorientée vers une structure de l'enfance handicapée principalement en IME et près d'un quart poursuit sa scolarité dans un établissement scolaire, dont 15% avec un accompagnement SESSAD. Les plus âgés intègrent une structure médico-sociale pour adultes (12%).

Parmi les jeunes de moins de 20 ans sortis de SESSAD (70 enfants) :

- Si plus de la moitié d'entre eux est réorientée au sein du secteur médico-social pour enfants (en IME et en SESSAD), un tiers poursuit une scolarité en enseignement général ou professionnel sans accompagnement SESSAD (en moyenne à l'âge de 14,1 ans).

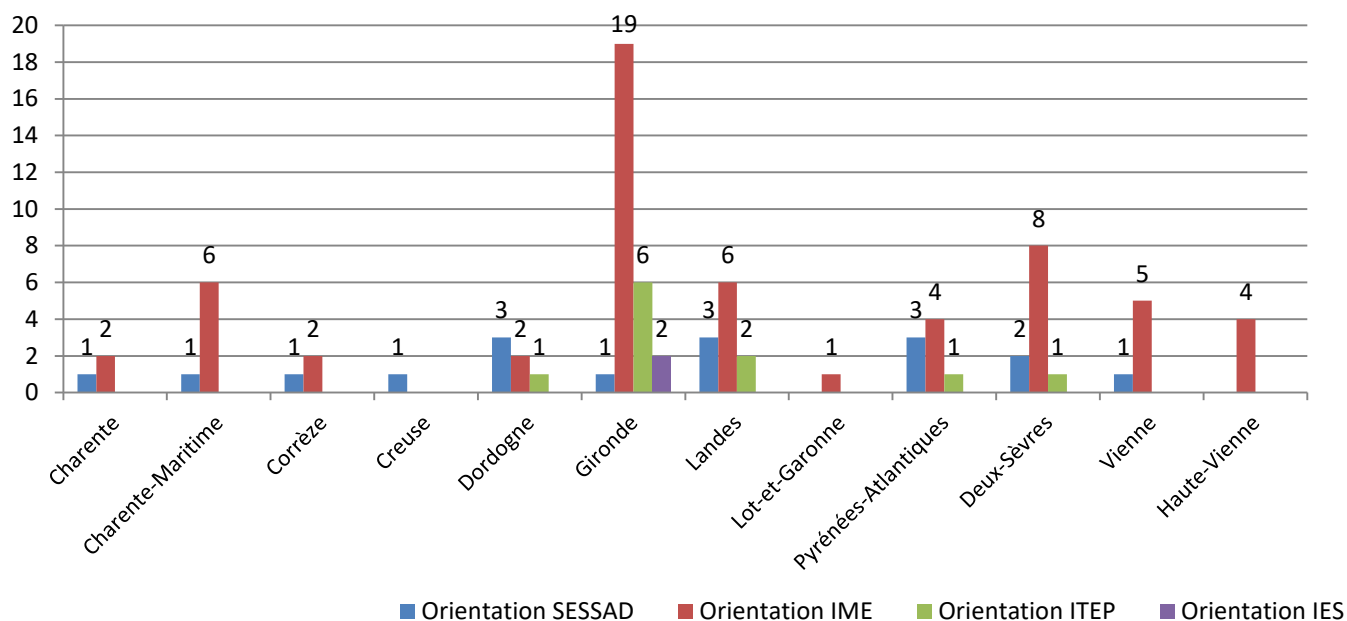
Les jeunes autistes/TED de 20 ans et plus représentent 20% des « sorties Autistes » (40 personnes). Ils sont très peu nombreux à sortir d'un SESSAD (8). Près de la moitié des jeunes sortant d'établissement sont orientés en ESAT et près d'un quart dans un autre établissement médico-social pour adultes.

Tableau 6 - Répartition des jeunes autistes sortis en 2014, selon leur orientation et leur structure d'origine

Les ORIENTATIONS	À la sortie d'établissement médico-social		Moyenne d'âge à la sortie de l'étab.	À la sortie de SESSAD		Moyenne d'âge à la sortie du SESSAD
	Effectifs	%		Effectifs	%	
<u>Jeunes de moins de 20 ans</u>						
Vers un enseignement général ou pro Avec SESSAD	13	15%	13,7	4	6%	11,0
Vers un enseignement général ou pro Sans SESSAD	6	7%	14,5	18	26%	14,1
Vers un étab. spécialisé pour enfants	37	44%	13,0	35	50%	12,3
Vers une activité professionnelle ESAT	4	5%	19,0	-	-	-
Vers une autre activité professionnelle	-	-	-	1	1%	18,0
Vers une hospitalisation	1	1%	18,0	3	4%	14,0
Vers un accueil en étab. adultes (hors ESAT)	6	7%	17,8	-	-	-
À domicile sans prise en charge	8	9%	16,8	-	-	-
Autre	4	5%	11,0	7	10%	11,4
Activité inconnue	6	7%	15,7	2	3%	13,5
Sans objet (décès)	-	-	-	-	-	-
Total	85	100%	14,3	70	100%	12,8
<u>Jeunes de 20 ans et plus</u>						
Vers un enseignement général ou pro Sans SESSAD	-	-	-	1	-	22
Vers une activité professionnelle ESAT	16	50%	21	-	-	-
Vers une autre activité professionnelle	2	6%	20,5	2	-	21
Vers une hospitalisation	1	3%	20	1	-	20
Vers un accueil en étab. adultes (hors ESAT)	7	22%	21,1	1	-	21
À domicile sans prise en charge	3	9%	21	2	-	20
Autre	1	3%	20	-	-	-
Activité inconnue	1	3%	20	1	-	20
Sans objet (décès)	1	3%	21	-	-	-
Total	32	100%	20,9	8	-	20,6

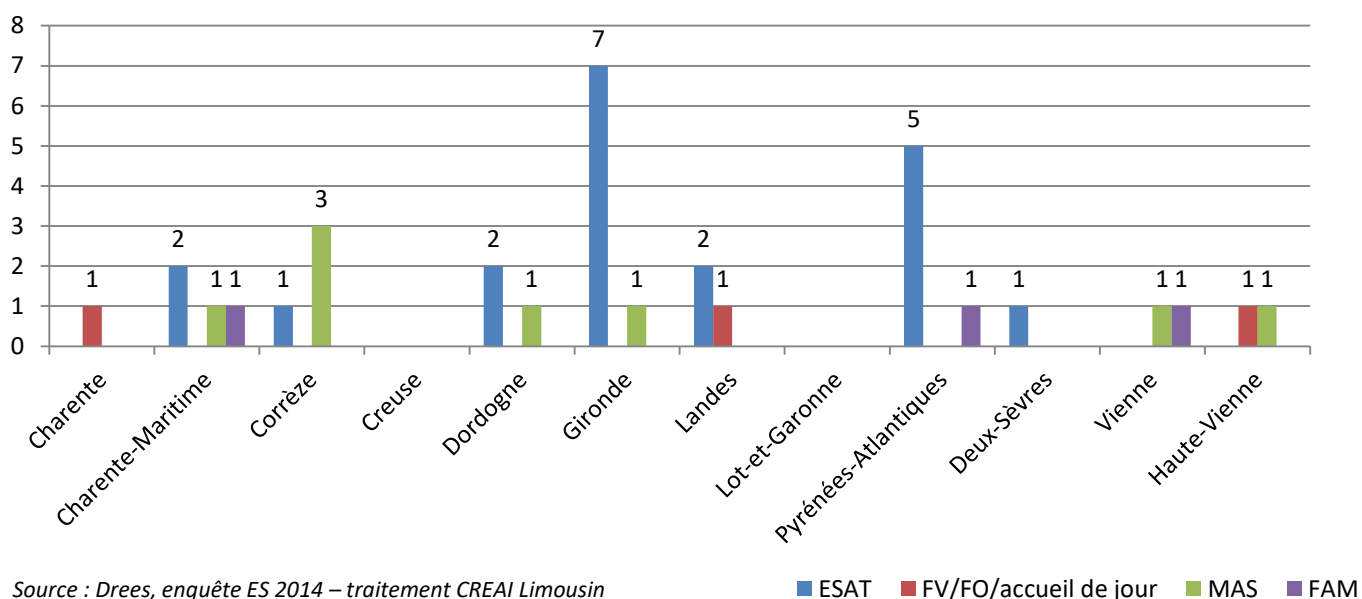
Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Les réorientations de jeunes enfants autistes/TED au sein du secteur médico-social « enfants », en 2014 : par département et selon la structure d'accueil



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

Les sorties des jeunes adultes autistes/TED vers le secteur médico-social « adultes », en 2014 : par département et selon la structure d'accueil



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREAI Limousin

2.3.5 Répartition territoriale et flux migratoires en 2014

Des jeunes principalement accueillis au sein de leur département d'origine

95% des jeunes avec autisme/TED de la Nouvelle-Aquitaine ont été accueillis dans un établissement ou service de leur département de domiciliation.

Pour les établissements (régionaux et extrarégionaux) ayant répondu à l'enquête ES, seuls 70 jeunes avec autisme/TED néo-aquitains ne sont pas accueillis sur leur département d'origine néanmoins 80% d'entre eux le sont sur un département limitrophe.

Tableau 7 - Répartition des jeunes avec autisme/TED selon leur département de domiciliation et leur lieu d'accueil

Département de domiciliation des parents (enfants autistes)	Nombre d'enfants domiciliés dans le département	Nombre d'enfants accueillis sur le même département	Nombre d'enfants accueillis dans un autre département de la Nouvelle-Aquitaine	dont département limitrophe (du département d'origine)	Nombre d'enfants accueillis dans un département hors Nouvelle-Aquitaine	dont département limitrophe (du département d'origine)
16-Charente	102	98	4	2		
17- Charente Maritime	158	152	6	6		
19-Corrèze	69	65	2	2	2	1
23-Creuse	15	15				
24-Dordogne	116	112	2	2	2	1
33-Gironde	337	330	5	5	2	0
40-Landes	182	171	10	3	1	1
47-Lot et Garonne	60	56	2	2	2	1
64-Pyrénées Atlantiques	161	152	2	2	7	7
79-Deux-Sèvres	96	91	2	2	3	3
86-Vienne	128	125	3	3		
87-Haute-Vienne	71	58	12	12	1	1
Total	1495	1425	50	41	20	15

3 Estimation du nombre d'enfants avec autisme et autres TED, en Nouvelle-Aquitaine

Au total, ce sont près de 6 000 jeunes présentant un autisme ou autres TED qui sont recensés par les différentes enquêtes, en Nouvelle Aquitaine

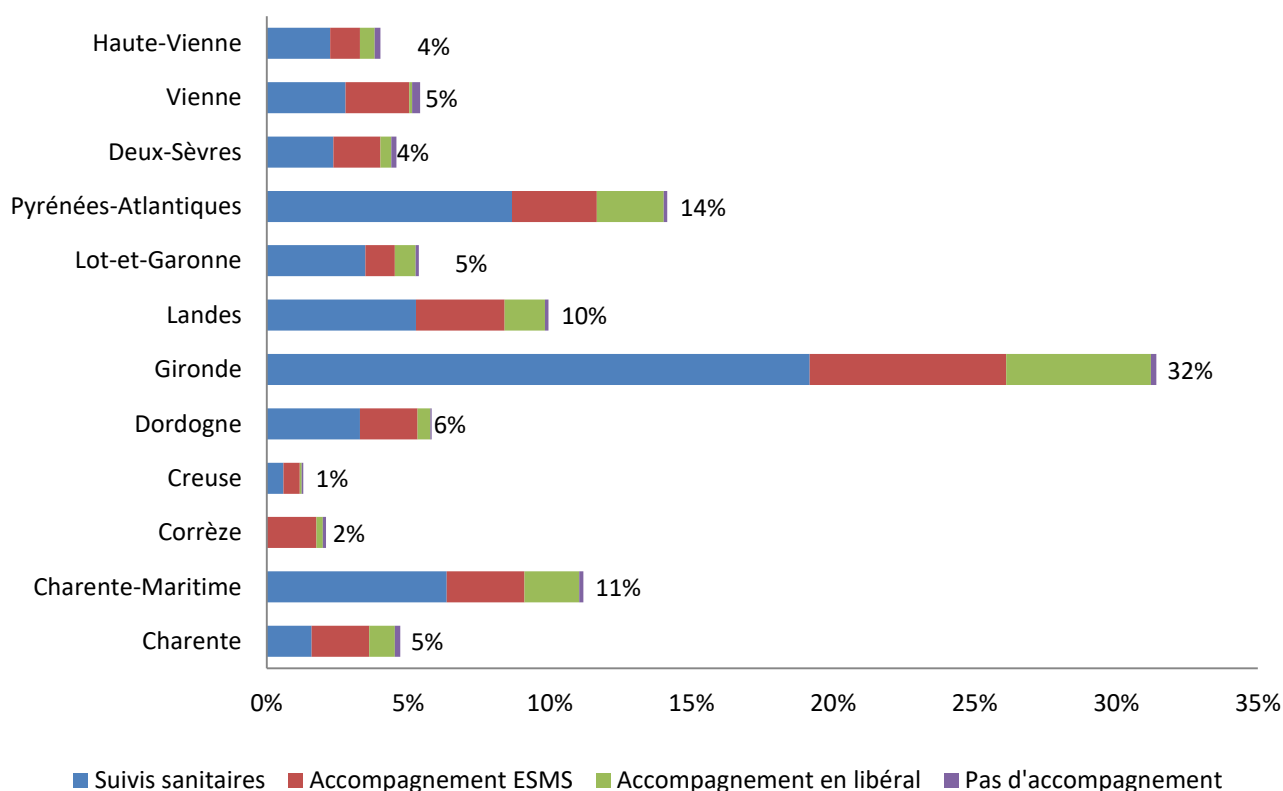
→ Plus de la moitié dans le secteur sanitaire (57%),

→ et plus d'un quart dans le secteur médico-social (27%).

→ 1 enfant autiste/TED sur 6 est par ailleurs repéré par l'Éducation Nationale en scolarité ordinaire (non accompagné par la pédopsychiatrie ni par une structure médico-sociale).

De surcroît, près de 1 500 enfants décrits comme présentant une « psychose infantile » ont été identifiés dans les établissements médico-sociaux pour enfants 2014.

Répartition par département des enfants autistes/TED repérés en Nouvelle-Aquitaine (RIM-P 2015, ES 2014, Enquêtes EN 2015)



Sources : RIM-P 2015 base sécurisée ATIH ; Drees, enquête ES 2014 ; Enquête EN n°3 et 12, 2015.

Tableau 8 – Répartition des enfants avec autisme ou autres TED identifiés en Nouvelle-Aquitaine

	Les suivis en pédopsychiatrie (0-19 ans) (source : Rim-P)		Les enfants accompagnés en ESMS (Source : ES 2014)		Élèves avec un accompagnement en libéral (Source : Enquêtes EN)		Élèves sans accompagnement (Sources : Enquêtes EN)		Nombre d'enfants Autisme /TED recensé		Nombre d'enfants présentant une psychose infantile (ES 2014)	Estimation du nombre d'enfants autistes (0-19 ans) selon la prévalence HAS (1/150)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
16-Charente	104	37%	117	41%	52	18%	11	4%	284	100%	67	508
17- Charente Maritime	392	59%	158	24%	111	17%	9	1%	670	100%	103	900
19-Corrèze	2	2%	100	83%	13	11%	6	5%	121	100%	82	326
23-Creuse	34	46%	33	45%	4	5%	3	4%	74	100%	8	150
24-Dordogne	207	59%	117	33%	26	7%	3	1%	353	100%	170	561
33-Gironde	1185	63%	399	21%	294	16%	11	1%	1889	100%	440	2367
40-Landes	331	55%	180	30%	82	14%	7	1%	600	100%	118	583
47-Lot et Garonne	201	65%	60	19%	42	14%	7	2%	310	100%	134	483
64-Pyrénées Atlantiques	521	62%	172	21%	136	16%	7	1%	836	100%	170	960
79-Deux-Sèvres	139	52%	96	36%	22	8%	10	4%	267	100%	53	579
86-Vienne	171	53%	129	40%	6	2%	16	5%	322	100%	131	676
87-Haute-Vienne	147	59%	60	24%	30	12%	12	5%	249	100%	15	543
Nouvelle Aquitaine	3 434	57%	1621	27%	818	14%	102	2%	5 975	100%	1 491	8 636

Sources : RIM-P 2015 base sécurisée ATIH ; Drees, enquête ES 2014 ; Enquête EN n°3 et 12, 2015 ; Insee RP 2013

